

Sommet pancanadien de l'économie citoyenne 2010

Document thématique n° 1 : Finance et investissement

Par Jessica Notwell, Conseil économique des femmes et Joanna Reynolds et Miri Katz, Causeway.

Ébauche révisée – 21 mai 2010

Contexte

Le Sommet pancanadien de l'économie citoyenne, du 30 mai au 1^{er} juin 2010, est un rassemblement sans précédent des chefs de file et des représentants des secteurs du développement économique communautaire, de la coopération et de l'économie sociale. Ensemble, ils élaboreront un programme commun et appelleront à l'action pour une économie sûre et durable qui place les êtres humains et la planète au premier rang. Le Sommet cherche à mobiliser des réseaux et des organismes en s'appuyant sur les meilleures recherches, en se dotant d'un plan d'action commun et en faisant connaître le secteur aux politiciens, aux décideurs, aux dirigeants du secteur non gouvernemental et aux médias grand public.

Au cours du processus de préparation au Sommet, on a ébauché six documents de fond portant sur des thèmes qui mettent l'accent sur les forces, les défis et les propositions d'action clés visant à renforcer le mouvement. Ces documents de fond ont été l'objet d'un processus d'engagement et de sensibilisation afin que les participants au Sommet et les autres intervenants les examinent et fournissent une rétroaction entre le 1^{er} mars et le 15 mai. Les documents révisés sont présentés au Sommet, où une déclaration commune et un plan d'action seront élaborés.

Pour consulter la dernière version des autres documents et pour obtenir plus d'information sur le Sommet, rendez-vous à l'adresse suivante <http://www.ccednet-rcdec.ca/fr/sommet>

Finance et Investissement : Résumé

Le présent document définit le rôle de la finance sociale et de l'investissement socialement responsable au sein de l'économie sociale, en plus de cerner les occasions et les défis que présente le marché de la finance sociale au Canada. Le rapport sur l'économie sociale publié par Causeway pave la voie à une compréhension approfondie du secteur de la finance sociale, ainsi que des obstacles juridiques et financiers auxquels les entreprises sociales sont actuellement confrontées. Dans l'ouvrage *Financing Quebec's Social Economy* (Financer l'économie sociale au Québec), Goldsborough met en lumière la réussite du domaine de l'investissement responsable, un vaste secteur d'activité financière qui soutient la croissance et le développement de l'économie sociale au Québec. Cet ouvrage décrit en outre des modèles novateurs d'investissement communautaire qui sous-tendent l'activité économique sociale, ce qui permet de créer des emplois significatifs et de favoriser la croissance économique. Ces modèles incluent des investissements dans l'infrastructure sociale, lesquels constituent non seulement

une solution de rechange durable aux seuls investissements visant l'infrastructure traditionnelle, mais également un apport majeur à la création d'emploi, un puissant moteur économique au Canada et un catalyseur de croissance économique future.

Table des matières

1. État des lieux actuel.....	2
1.1 Finance sociale.....	2
1.2 Investissement communautaire.....	12
2. Les acteurs clés.....	23
3. Questions et enjeux majeurs	27
4. Propositions.....	28
4.1 Innovations juridiques et entreprises sociales : leçons tirées par le Canada en ce qui a trait aux structures.....	28
4.2 Recommandations au gouvernement du Canada en faveur du développement économique communautaire et de l'économie sociale.....	30
4.3 Financer le DEC axé sur les femmes : Une stratégie efficace de réduction de la pauvreté	33
4.4 Le développement économique communautaire et les femmes autochtones : Évaluer et promouvoir la réussite – conclusion	35
4.5 Résumé des recommandations.....	37
Sources.....	39

1. État des lieux actuel

1.1 Finance sociale

La finance sociale est un nouvel outil exploité par les entreprises sociales afin d'assurer leur réussite dans un monde où la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et le doublement, voire le triplement, des résultats nets deviennent de plus en plus essentiels au succès des entreprises. Le présent document propose des discussions cruciales sur la signification de la finance sociale et son importance dans le contexte canadien, tant pour les citoyens que pour les décideurs. Il cerne également les obstacles critiques et les importantes possibilités de financement que présente l'économie sociale canadienne, qui ne cesse de croître et d'évoluer.

Comment le Canada peut-il mettre à profit la finance sociale et l'investissement communautaire en vue de répondre aux demandes de plus en plus pressantes des Canadiens en matière de programmes et de services d'économie sociale?

Les discussions proposées ici débutent par un survol de l'organisme JUMP Math, lequel survol met l'accent sur les divers obstacles que les entreprises sociales doivent

surmonter au Canada. Suivront une définition de la finance sociale, une explication de son importance pour l'économie, des exemples d'investissements visant le secteur de la finance sociale et leur fonctionnement, une description de la participation actuelle du gouvernement et une énumération des mesures requises pour assurer le succès de la mise en œuvre de la finance sociale au Canada.

Comme l'illustre l'étude de cas présentée à la page suivante, la structure juridique de l'organisme JUMP Math (c.-à-d., un organisme de bienfaisance) limite sa capacité à accéder au financement nécessaire pour offrir des services cruciaux à des populations vulnérables, en particulier aux jeunes. La prestation de nouvelles options de structure juridique, ainsi que de nouveaux instruments financiers destinés au secteur des organismes sociaux, aurait pour effet d'accroître la capacité des entreprises sociales à attirer les investissements et à réduire leur dépendance au financement public.

A. Arguments en faveur de la finance sociale¹

La finance sociale vise à transformer la capacité du secteur tertiaire à répondre aux besoins changeants de la société en favorisant un accès accru à une vaste gamme d'instruments financiers.

Préparée à l'intention des décideurs, la présente section constitue une introduction à la finance sociale et aux entreprises sociales. On y présente les principaux concepts utilisés ainsi que des cas de réussite, et l'on expose ensuite les possibilités qui se présentent pour le Canada de même que les prochaines étapes d'un programme d'action qui permettrait de concrétiser cette possibilité.

Les secteurs des organismes sociaux et environnementaux du Canada accusent un grave sous-financement et une insuffisance criante de capitaux par rapport aux besoins auxquels ils doivent répondre et aux possibilités qui se présentent à eux. En effet, les recettes qu'ils tirent des dons et des subventions ne suffisent pas à soutenir les services de bienfaisance subventionnés et le manque d'investissement de capitaux ne leur permet pas d'étendre les modèles d'entreprise nécessaires à l'exécution de leurs missions.

Il importe de permettre à ces organismes d'avoir accès à de nouvelles sources de capitaux afin de garantir leur capacité à innover, à accroître la portée des solutions efficaces, à élargir leurs services et leurs programmes et à en approfondir les répercussions. Le gouvernement et les organismes philanthropiques n'ont qu'une capacité limitée à satisfaire ce besoin, surtout dans la conjoncture économique, qui rend encore plus pressante la nécessité de trouver de nouveaux moyens de financer l'innovation sociale et environnementale.

Sur la scène internationale, la finance sociale, et les entreprises qu'elle soutient, s'avère un moyen efficace d'exploiter les capitaux privés de façon à générer des profits publics à

¹ Cette section est constituée d'extraits du rapport *The Case for Social Finance* publié par Causeway en 2009.

grande échelle, donnant ainsi aux organismes sans but lucratif les plus entreprenants les ressources et la latitude nécessaires pour innover et accroître leur rayon d'action. À l'heure où les différents ordres de gouvernement du Canada envisagent de faire de nouveaux investissements significatifs dans l'infrastructure afin de stimuler l'économie et de mettre en œuvre des réformes réglementaires visant les pratiques, les institutions et les marchés financiers, le moment est venu d'examiner comment nous pourrions procéder à des investissements parallèles dans l'infrastructure sociale par le truchement de changements stratégiques, réglementaires et institutionnels qui favoriseraient la croissance d'un marché de la finance sociale qui serait à la fois efficace et attrayant pour les investisseurs institutionnels et privés et qui les mettrait en contact avec des possibilités d'investissement dans les entreprises sociales.

B. Qu'est-ce qu'une entreprise sociale?

Dans le contexte canadien, une entreprise sociale est un organisme ou une entité qui produit ou vend des biens et des services axés sur les marchés en vue de remplir une mission d'intérêt public. Revêtant de nombreuses formes, les entreprises sociales s'inscrivent dans un continuum aux extrémités duquel on retrouve, d'une part, les traditionnels organismes de bienfaisance subventionnés et les activités sans but lucratif et, d'autre part, les entreprises à but exclusivement lucratif.

Au Canada, l'une des formes les plus courantes d'entreprise sociale est celle des organismes sans but lucratif et de bienfaisance traditionnels dont les activités sont liées à l'exécution d'une mission. Ces organismes visent à générer des recettes qui permettront de soutenir leurs programmes et d'offrir des possibilités d'emploi et de formation en milieu de travail aux personnes défavorisées. Bien que les bénéfices d'exploitation constituent une part de leurs recettes globales, ces organismes dépendent fortement des subventions de l'État et des organismes philanthropiques.

Un peu plus loin dans ce continuum, on trouve les entreprises collectives sans but lucratif ou à faible rentabilité qui visent l'intérêt public et dont la

Étude de cas :



JUMP Math aide les enfants à concrétiser leur potentiel de réussite scolaire par le développement des ressources et la recherche. Le programme JUMP Math offre en effet aux enseignants des ressources et de la formation qui les aident à mobiliser les élèves et à minimiser les écarts entre eux.

Incroyablement efficace à accroître la confiance des enfants quant à leur apprentissage et à améliorer leurs compétences en mathématiques, ce programme novateur a aidé des dizaines de milliers d'enfants dans le monde. Des études ont d'ailleurs confirmé une augmentation de 100 % de la capacité des enfants à réussir des épreuves de mathématiques.

Nouvelle entreprise sociale bénéficiant de dons de bienfaisance, JUMP Math utilise également les recettes de la vente de ressources pédagogiques pour financer la prestation de programmes aux élèves vulnérables et mener des recherches.

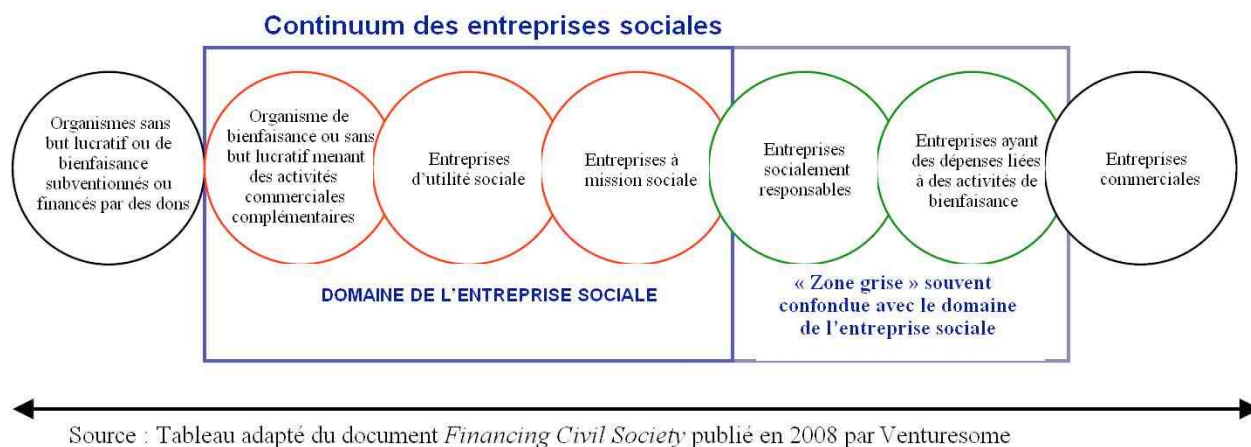
Grâce à SiG@MaRS, JUMP Math a pris conscience du fait que malgré des ventes appréciables, son faible flux de trésorerie et son statut d'organisme de bienfaisance l'empêchent de répondre à la croissance de la demande en obtenant une marge de crédit ou un prêt à court terme qui lui permettrait de se prévaloir de services d'impression en gros plus rentables. JUMP Math pourrait en effet financer sa propre croissance si les bailleurs de fonds traditionnels ne posaient pas d'obstacles à la durabilité des entreprises sociales.

D'après le directeur exécutif de l'organisme, l'obtention d'une marge de crédit sera la priorité de JUMP Math au cours des six prochains mois.



durabilité dépend principalement d'activités commerciales, mais qui bénéficient également, dans une certaine mesure, de subventions publiques ou philanthropiques. Celles-ci peuvent générer des profits limités pour les investisseurs, mais les actifs de ces entreprises ne sont pas commercialisables et leurs structures de gouvernance démocratique sont axées sur les membres ou les intervenants, plutôt que d'être liées à la propriété des capitaux. De telles entreprises comprennent les coopératives d'intérêt public (p. ex., dont le rayon d'action ne se limite pas à leurs propres membres), les institutions de microfinancement et de nouveaux types d'organismes à structure hybride, tels que les sociétés d'intérêt communautaire (SIC)² établies au Royaume-Uni ou les sociétés à faible rentabilité et à responsabilité limitée (SFRRL)³ qui ont récemment vu le jour dans certains États américains.

À l'autre extrémité du continuum se trouvent les entreprises à mission sociale qui ont été établies tant pour promouvoir un intérêt public particulier que pour générer un certain profit économique. Souvent désignées comme des entreprises à résultats nets doubles et même triples, elles mesurent leur rendement en fonction de leurs effets positifs sur la société et l'environnement, ainsi que de leurs profits économiques. Les investisseurs capitalisent le plus souvent les rendements positifs qu'ils tirent de leurs investissements, qu'ils soient conformes au taux du marché ou inférieurs à celui-ci. Dans certains cas toutefois, ces entreprises de risque peuvent bénéficier de subventions publiques ou philanthropiques, plus particulièrement au cours des phases de démarrage et de croissance.



² Les sociétés d'intérêt communautaire (SIC) sont des entreprises à responsabilité limitée qui présentent des caractéristiques spéciales et qui sont établies par des personnes souhaitant mener des activités commerciales ou autres dans l'intérêt d'une collectivité, et non seulement pour en tirer un avantage privé. Pour ce faire, on recourt à des « critères d'intérêt collectif » et au « blocage des actifs », de façon à garantir que la SIC a été établie aux fins de la collectivité et que ses actifs et profits sont utilisés à ces fins. L'enregistrement d'une entreprise à titre de SIC doit être approuvé par les pouvoirs de réglementation, qui doivent également jouer un rôle continu de surveillance et d'application.

³ Les sociétés à faible rentabilité et à responsabilité limitée (SFRRL) sont des entreprises de risque à but lucratif qui, en vertu de la loi, doivent avoir comme principal objectif de s'acquitter d'une mission d'utilité sociale. La loi instituant les SFRRL a été adoptée spécifiquement pour rendre ce type d'entreprises admissibles aux investissements axés sur les programmes (IAP) des fondations. Les SFRRL favorisent les investissements hiérarchisés ou « étagés », les IAP assumant habituellement la majeure partie des risques, ce qui a pour effet de réduire les risques courus par les autres investisseurs et de rendre les investissements dans ces SFRRL plus intéressants sur le plan commercial en améliorant le taux de capitalisation et en réduisant les coûts en capitaux.

C. Un financement plus souple et viable pour appuyer l'innovation sociale

La capacité fiscale limitée des organismes philanthropiques et des gouvernements (plus particulièrement à la lumière du vieillissement de la population et de l'augmentation de la part des budgets allouée à la santé) à s'adapter à l'étendue et à la complexité croissantes des enjeux sociaux, environnementaux et économiques du Canada, signifie que le secteur bénévole canadien doit accroître sa capacité à innover et trouver des moyens plus durables d'assurer la prestation des programmes et des services (c.-à-d., par le truchement de programmes élargis ou en améliorant l'efficacité des modèles de prestation).

Les entreprises sociales sont essentielles à l'atteinte d'un tel objectif, car elles sont :

- **Axées sur l'innovation** – très axées sur l'entrepreneuriat, flexibles et, par conséquent, capables de mettre à l'essai, d'adapter et de peaufiner des solutions nouvelles qui peuvent être mises à niveau;
- **Axées sur les répercussions** – ayant des buts et une mission clairement définis et étant comptables à une importante base d'intervenants pour les répercussions sociales et environnementales autant que pour les profits, elles utilisent de nouveaux outils et de nouvelles mesures;
- **Durables** – elles vont chercher beaucoup de capitaux privés et du capital bénévole en utilisant seulement des investissements publics ou philanthropiques limités;
- **Collaboratives** – elles ont souvent recours à des partenariats intersectoriels et s'appuient sur une collaboration avec le secteur sans but lucratif.

Au Canada, il existe de longue date une tradition exemplaire d'entreprises sociales, notamment au sein du mouvement coopératif et du secteur sans but lucratif. Les gouvernements y ont d'ailleurs joué un rôle de premier plan en favorisant ce type d'activités par le truchement de programmes de subventions positifs, d'incitatifs fiscaux et de cadres réglementaires. Des mesures délibérées plus exhaustives s'imposent toutefois, afin d'éliminer les obstacles qui s'opposent continuellement à ce type d'activités, ainsi que de permettre à davantage d'organismes d'adopter les démarches caractéristiques des entreprises sociales et de mettre à niveau des initiatives qui portent fruit.

Obstacles à l'évolution du secteur de la finance sociale

Enjeu	
Insuffisance des capitaux et manque d'investisseurs chevronnés	<ul style="list-style-type: none">• Peu de sources de capitaux sont disponibles aux entrepreneurs. Bon nombre des fonds sont considérés comme des instruments destinés à des projets pilotes et sont axés sur les collectivités.• En Ontario, il existe certains fonds de développement communautaire, de même qu'un nombre très limité de fonds de capital de risque qui fournissent des capitaux propres et des prêts aux entreprises sociales de risque.
Structure de financement	<ul style="list-style-type: none">• Les règles qui s'appliquent actuellement aux organismes de bienfaisance de l'Ontario et du reste du Canada sont très restrictives en ce qui a trait à l'élargissement des activités productives de recettes au sein d'une entité de bienfaisance.

	<ul style="list-style-type: none"> • Aux États-Unis et au Royaume-Uni, des structures organisationnelles « hybrides » ont été créées, qui permettent aux organismes sans but lucratif (p. ex., des fondations) et aux entités à but lucratif (p. ex., des sociétés) d'investir parallèlement dans une même entreprise de risque. • Aux États-Unis, le modèle des SFRRRL constitue un instrument exceptionnellement bien adapté aux investissements axés sur les programmes (IAP) provenant des fondations, car ils favorisent des investissements issus des capitaux de dotation des fondations qui sont conformes à la mission et aux programmes. • Au Royaume-Uni, les sociétés d'intérêt communautaire (SIC) constituent des entités distinctes qui œuvrent pour le bien commun. Ces entités ont l'avantage de présenter la structure juridique d'une « société », qui est connue et bien comprise des gens d'affaires, tout en étant suffisamment souples pour s'adapter à la plupart des structures organisationnelles.
Perfectionnement des compétences des entrepreneurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Bon nombre des possibilités de création d'entreprises sociales de risque viennent du secteur sans but lucratif, où les compétences en affaires traditionnelles ne sont pas nécessairement intégrées à la formation et à l'expérience. De nombreux entrepreneurs communautaires ont déjà géré de petites entreprises dont les activités n'ont toutefois jamais atteint une portée significative.
Nature première du marché	<ul style="list-style-type: none"> • Les exemples d'entreprises sociales de risque de portée locale sont peu nombreux. Conformément à une théorie qui remonte aux débuts de l'industrie du capital de risque, si davantage de capitaux sont mis à la disposition des entreprises sociales de risque dont le rendement financier est raisonnable et dont l'effet social est étayé par des données probantes, davantage d'entités verront le jour pour absorber ces capitaux.
Manque de mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Comme il est coûteux de mesurer les répercussions sociales avec une certaine rigueur analytique, ces répercussions doivent être analysées au cas par cas. • Les bailleurs de fonds font face à un dilemme : ils souhaitent bénéficier de mesures, mais sont conscients qu'il est coûteux de mesurer le niveau de qualité qu'ils souhaitent obtenir. • Les mesures à grande échelle des répercussions sociales n'ont qu'une valeur limitée et risquent de mener à l'établissement de cibles inappropriées. • Au sein du marché du capital à portée sociale, les investisseurs axés sur le rendement de leurs investissements exigent des mesures des répercussions qui sont simples et faciles à comprendre pour l'investisseur moyen, tandis que les investisseurs axés sur les répercussions (p. ex., donateurs philanthropiques) exigent des outils plus perfectionnés de mesure des répercussions sociales en vue de quantifier l'effet de leurs investissements.

D. Recours à grande échelle aux capitaux privés à des fins d'intérêt public

Plus récemment, la conjonction de tendances sociales et économiques a engendré la perspective selon laquelle les entreprises sociales pourraient mobiliser des investissements de capitaux privés afin de relever des défis de nature publique d'une envergure sans précédent – dans la mesure où un contexte favorable pertinent serait établi. Les investisseurs qui cherchent à diversifier leur portefeuille, le nombre croissant de consommateurs et d'investisseurs qui accordent la priorité aux valeurs, l'accroissement des inégalités sociales et des crises environnementales, les réussites de plus en plus nombreuses des entreprises sociales, les gens de talent qui optent pour des carrières davantage conformes à leurs valeurs et la prolifération des expériences en matière de

politiques ont pavé la voie à une nouvelle vague d'investissements privés ayant des répercussions sociales et environnementales positives. Aux États-Unis, des estimations indiquent qu'en présence de mesures réglementaires et fiscales et d'initiatives de constitution des capacités pertinentes, les investissements à portée sociale ou environnementale pourraient représenter 1 % de tous les actifs gérés, ce qui mettrait 619 G\$ de capitaux à la disposition des entreprises d'intérêt public américaines⁴. L'importance de cette perspective est évidente lorsqu'on la compare aux dépenses philanthropiques totales enregistrées aux États-Unis, soit 3,1 G\$⁵. Il est donc permis de croire qu'un virage similaire pourrait être effectué au Canada, où 1 % de tous les actifs gérés totaliseraient près de 25,7 G\$CAN pour les entreprises d'intérêt public.

E. Financement des entreprises sociales

Les institutions financières, les gouvernements, les fondations et les autres groupes d'investisseurs créent de nouvelles sources de capitaux pour les entreprises sociales, ce qu'on désigne souvent par le terme « finance sociale ». La finance sociale est constituée des investissements destinés à des entreprises sociales qui œuvrent dans le secteur sans but lucratif ou dans la sphère de l'intérêt public et qui génèrent des rendements économiques, sociaux et environnementaux tout à la fois⁶. L'exemple le plus manifestement réussi d'initiative de finance sociale est celui du secteur international du microcrédit (microfinancement durable accordé à des entrepreneurs à faible revenu qui ne peuvent avoir accès à des prêts ordinaires), qui se compose en réalité d'un vaste éventail d'activités d'investissement allant des instruments de placement traditionnels (rendement financier élevé sans portée sociale) aux subventions publiques et philanthropiques (aucun rendement financier, mais profonds effets sociaux)⁷. À l'heure actuelle, la philanthropie du risque et le capital de risque social sont les deux principaux secteurs d'activité de la finance sociale.

1. Organismes de philanthropie de risque

Les organismes de philanthropie du risque⁸ proposent aux entreprises sociales sans but lucratif des subventions d'aide à long terme, combinées à du soutien en matière de gestion. Cette approche est bien établie aux États-Unis, où les fondations peuvent utiliser leur capitaux de dotation aux fins d'investissements axés sur les programmes (IAP) ou les missions (IAM) dans le but de faire progresser un éventail diversifié d'objectifs philanthropiques présentant différents niveaux de risque et taux de

⁴ Katherine Fulton, *The Future of Social Capital Markets*, Monitor Institute, octobre 2008. Présentation PowerPoint offerte par Bill Young, Sommet sur la finance sociale, MaRS Centre, Toronto, le 18 novembre 2008.

⁵ Ibidem.

⁶ Tim Draimin, *Innovation & Social Enterprise: Building Financial Capacity*, présentation PowerPoint, AFP.

⁷ Tim Draimin et Ted Jackson, *Social Finance – An underdeveloped but essential aspect of sustainable investing in Canada: Building Social Finance Momentum*, présentation à la conférence de la Social Investment Organization, Montréal, le 29 mai 2007.

⁸ Les principaux groupes de philanthropie du risque comprennent : Ashoka, Atlantic Philanthropies, la fondation Blue Ridge, la fondation Draper Richards, Echoing Green, la fondation Edna McConnell Clark, la fondation Great Bay, New Profit Inc., la fondation Robin Hood, Roberts Enterprise Development Fund, la fondation Skoll, Venture Philanthropy Partners et la fondation Wallace.

rendement. Ces investissements se doublent d'une participation et d'un soutien actifs. Au Canada, les fonds de dotation des organismes de bienfaisance représentent une importante source éventuelle d'investissement de capitaux pour les entreprises sociales, et bien que le gouvernement canadien n'effectue aucun suivi des actifs totaux que représentent les fonds de dotation des organismes de bienfaisance au Canada, on estime que les dotations des fondations privées s'élèvent à quelque 10 G\$⁹ et que celles des universités atteignent 11 G\$¹⁰.

2. Sociétés de capital de risque social

Les sociétés de capital de risque social investissent, sous forme de placements par emprunts et par actions, dans les organismes à but lucratif qui mettent l'accent sur les répercussions sociales et environnementales de leurs activités tout autant que sur leur rendement financier. Les produits de finance sociale de ce secteur comprennent les dépôts assurés et non assurés, les prêts privilégiés et subordonnés, les créances avec faculté de participation, les garanties de prêt, les valeurs à revenu fixe, les hypothèques immobilières, les souscriptions d'action et les capitaux d'investissement privés. Cette approche est bien établie au Royaume-Uni, grâce à la création des SIC et à la mise en œuvre d'un éventail d'initiatives visant à favoriser un marché du capital social plus dynamique. Aux États-Unis, la création récente des SFRRRL et du *New Markets Tax Credit* (crédit fiscal relatif aux nouveaux marchés) constituent également d'importantes mesures d'incitation.

Étant largement similaires aux placements à redevances du secteur privé, les investissements des organismes de philanthropie du risque et des sociétés de capital de risque social sont déterminés en fonction des antécédents et de l'esprit d'initiative des entreprises et s'étendent généralement sur une période allant de trois à cinq ans. Les organismes qui atteignent leurs objectifs opérationnels bénéficient d'investissements subséquents qui permettent d'assurer la poursuite de leur croissance. Accordé en fonction d'un plan global plutôt que d'un programme particulier, ce type de financement n'est donc assujéti à aucune restriction.

Typologie des instruments de finance sociale

	Subventions	Capitaux patients	Capitaux de participation proprement dits	Instruments participatifs	Prêts
Pertes anticipées (%)	100 %	20 % - 50 %	10 % - 20 %	10 % - 20 %	1 % - 8 %
Rendement du capital investi	0 %	-50 % - 10 %	Illimité	Variable, jusqu'à 30 %	Fixe, entre 5 % et 18 %
Modalités d'investissement	Souvent pour de courtes périodes	Possibilités de congés de remboursement	Non définies, selon le niveau de succès	De 5 à 7 ans, selon le niveau de réussite	Terme fixe
Participation de l'entreprise	Faible (sauf pour les organismes de philanthropie du risque)	Limitée (par l'entremise des partenaires)	Élevée (par l'entremise du C. A.)	Élevée (par l'entremise du C. A.)	Faible

⁹ Overview of Private Foundations, Scotia Private Client Group.

¹⁰ Amanda Shendruk, *Market crash crushes university endowments*, Macleans OnCampus, le 24 novembre 2008.

Récupération de l'investissement	S. O.	Remboursement	PAPE, vente, rachat	Redevances, remboursement ou OMC	Remboursement
Droits de liquidation	Aucun	Aucun/Subordonnés	Résiduels	Subordonnés	Prioritaires
Droits de vote	Non	Non	Par voie de propriété	Décriés dans les accords de prêt	Non

Adapté de : **Bridges Community Ventures, Royaume-Uni.**

Au Canada, les entreprises sans but lucratif constituent un important secteur économique en pleine croissance, enregistrant actuellement quelque 120 G\$ de dépenses chaque année, ce qui est supérieur aux secteurs canadiens du commerce de détail, de l'exploitation minière ou du pétrole et du gaz. Les gouvernements et les organismes philanthropiques étant cependant limités au chapitre de leurs dépenses admissibles, l'obtention de capitaux privés demeure la meilleure stratégie pour favoriser la croissance continue de ce secteur, de sorte qu'il réponde à des besoins publics nouveaux et croissants ou qu'il innove davantage dans sa façon de relever les défis actuels. À l'heure actuelle cependant, les organismes de ce secteur ont très peu accès à l'ensemble des instruments financiers mis à la disposition des entreprises privées.

Étude de cas :



EthniCity Catering est une entreprise sociale de services de traiteur qui vend d'authentiques mets d'origine multiethnique tout en fournissant une expérience d'emploi et une formation aux immigrantes.

EthniCity fournit à de nombreuses participantes leur premier emploi en sol canadien, ainsi qu'une expérience cruciale qui leur permettra d'obtenir d'autres emplois par la suite. Les caractéristiques exigées pour travailler au sein de l'entreprise sont délibérément alignées sur les obstacles à l'emploi auxquels les nouveaux arrivants sont généralement confrontés, soit l'absence d'expérience de travail au Canada et un faible niveau de maîtrise de l'anglais.

L'entreprise a connu de nombreuses réussites depuis 1997. Ayant enregistré des ventes de 8000 \$ durant sa première année d'exploitation, l'entreprise a vu ses recettes grimper à 88 000 \$ en 2004. À titre d'entreprise sociale, EthniCity a réussi à obtenir 1 \$ de financement pour chaque dollar de vente à l'appui de son objectif social. Presque la moitié des revenus de l'entreprise proviennent de Centraide de Calgary.

Chaque année, les ventes de l'entreprise génèrent 3 550 heures de travail rémunéré pour une quarantaine de nouvelles arrivantes. De plus, 70 % des participantes décrochent un emploi à plein temps grâce à l'expérience ainsi acquise, et 30 % décident d'apprendre l'anglais ou d'entreprendre d'autres études.

Prête à prendre de l'expansion, EthniCity Catering doit toutefois faire face à certains obstacles, notamment (i) l'accès insuffisant au financement des dépenses d'immobilisations et de tenure à bail et (ii) les craintes du conseil d'administration, qui hésite à compromettre les activités de bienfaisance en prenant des risques entrepreneuriaux.

Pour l'heure toutefois, le Canada ne dispose d'aucun marché du capital de risque suffisamment bien rodé pour faciliter ce type d'investissements. En effet, bon nombre d'organismes sans but lucratif ne recherchent pas d'autres formes de capitaux, car ils n'ont pas l'expertise commerciale nécessaire, craignent les risques associés aux emprunts ou ne disposent pas d'un modèle de gestion favorisant le financement par emprunt¹¹. Des obstacles de nature réglementaire empêchent également les organismes de bienfaisance et sans but lucratif de structurer et de financer les entreprises sociales de manière optimale, en plus de nuire aux fondations qui souhaitent effectuer des investissements non traditionnels dans de telles entreprises.

Quels sont les modèles actuels qui connaissent un succès manifeste et qui pourraient être mis en œuvre à grande échelle pour appuyer le secteur de l'économie sociale de façon à répondre aux besoins des Canadiens?

Les investisseurs du secteur privé doivent faire face à des difficultés supplémentaires. L'absence d'institutions intermédiaires efficaces complique la classification des possibilités d'investissement dans des entreprises sociales en catégories d'actifs, ainsi que l'évaluation exacte des risques et rendements éventuels sans coûts d'opération excessifs. Qui plus est, le manque d'incitatifs fiscaux et d'autres initiatives gouvernementales visant à atténuer le risque décourage les grands investisseurs de participer à ce marché.

F. Création d'un environnement favorable à la finance sociale

Pour assurer la réussite d'une telle transition, il importe d'établir un environnement favorable à la finance sociale qui :

1. **Élimine les obstacles de nature réglementaire** nuisant à l'établissement et à l'exploitation d'entreprises sociales;
2. **Accroît la capacité** des organismes d'intérêt public à participer aux entreprises sociales;
3. **Crée un efficace marché du capital social;**
4. **Propose aux investisseurs des mesures qui les inciteront à participer;**
5. **Fournit une tribune favorisant le dialogue permanent et l'élaboration continue de politiques.**

Un tel processus est déjà en cours dans d'autres territoires de compétence, plus particulièrement aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les expériences observées dans ces pays confirment que les gouvernements jouent un rôle crucial de premier plan pour favoriser les changements qui s'imposent.

¹¹ Natasha van Bentum et Maggie Leithead, *Strengthening Organizational Capacity - Social Finance Survey Report*.

Au Canada, le défi consiste à créer un environnement tout aussi favorable à la finance sociale en prenant appui sur les forces et les institutions d'ici et en adaptant les innovations qui ont porté fruit ailleurs.

1.2 Investissement communautaire

L'investissement communautaire désigne la prestation d'aide financière et technique à des collectivités mal desservies. Ce sont généralement les collectivités elles-mêmes qui identifient l'inaccessibilité des capitaux comme obstacle à leur développement. Les fonds d'investissement communautaire, qui visent souvent des collectivités particulières, présentent différentes structures et méthodes d'octroi de prêts qui se fondent sur les besoins et les objectifs des collectivités¹². Tous les mécanismes d'investissement communautaire génèrent à dessein des bénéfices sociaux et des rendements économiques tant pour les investisseurs que pour les collectivités.

Bien qu'il désigne traditionnellement les investissements directs visant des collectivités géographiques, le terme « investissement communautaire » s'applique également aux investissements effectués dans le secteur de l'économie sociale, qui constitue un réel soutien pour les collectivités mal desservies. Dans son ouvrage *Financing for Quebec's Social Economy*, Goldsborough décrit les investissements communautaires dans l'économie sociale québécoise. Pour les membres des collectivités mal desservies, les avantages directs de tels investissements comprennent¹³ :

- davantage d'emplois et des revenus de travail accrus sur de plus longues périodes;
- le renforcement et le maintien en activité d'entreprises locales qui visent des collectivités mal desservies;
- la réduction de l'endettement des ménages;
- la participation accrue aux affaires communautaires et à la prise de décisions;
- l'accroissement de la sécurité alimentaire;
- l'amélioration de la qualité des logements.

A. Financement de l'économie sociale au Québec¹⁴

Les institutions financières classiques ne s'intéressent généralement pas à l'économie sociale (ES), qu'elles associent à de faibles taux de rendement, à un risque accru et à des coûts d'opération élevés. Par ailleurs, étant généralement peu familiarisés avec les collectivités et les pratiques de la finance traditionnelle, les acteurs de l'économie sociale hésitent souvent à financer leurs activités au moyen d'instruments de créance et ne disposent parfois que de peu de marge de manœuvre pour des investissements classiques,

¹² http://www.communityinvestment.ca/cominv_fr.html

¹³ Leviten-Reid, E. et Torjman, S., *Evaluation Framework for Federal Investment in the Social Economy: A Discussion Paper*, Caledon Institute of Social Policy, janvier 2006.

¹⁴ Cette section est constituée d'extraits de l'ouvrage *Financing Quebec's Social Economy* publié en 2009 par A. Goldsborough.

étant donné leurs modes différents de gouvernance. Par conséquent, le secteur de l'économie sociale finance ses activités principalement au moyen de dons, de cadeaux, de subventions publiques et de financement de programmes, de garanties de prêts et de mécanismes d'autofinancement, ce qui pose problème, car ces sources ne sont pas toujours disponibles, ni durables, et loin d'être suffisantes.

Au cours du *Sommet sur l'économie et l'emploi*¹⁵ de 1996, les principaux acteurs de l'économie sociale québécoise ont non seulement reconnu l'existence de ces difficultés, mais également souligné la nécessité d'établir un vaste secteur financier consacré au développement du mouvement de l'économie sociale dans la province. Plus d'une décennie s'est écoulée depuis, et la situation de l'investissement responsable (IR)¹⁶ au Québec a connu une évolution marquée : de nouveaux acteurs et réseaux ont vu le jour, des partenariats et des modes de collaboration unique ont été mis en application et des produits d'investissement et des services de soutien technique novateurs ont été conçus et mis en œuvre.

Exception faite de leurs objectifs financiers, les organismes d'investissement responsable diffèrent des institutions financières classiques du fait qu'ils visent explicitement des objectifs socio-économiques. Le secteur de l'investissement responsable québécois s'articule autour d'un réseau qui entremêle des institutions et des pratiques diverses. Bien que les frontières en soient mobiles et peu définies, on peut généralement répartir ces organismes en deux groupes : les organismes de capital de développement (CD) et les organismes de finance solidaire (FS). Toutefois, il importe également de dégager une troisième catégorie constituée des fonds de CD ou de FS fournis par l'État.

B. Capital de développement

Connu aux États-Unis sous le nom d'« investissement économiquement ciblé », le capital de développement utilise des instruments de capital de risque (capitaux propres non garantis ou quasi-capitaux propres) afin d'obtenir non seulement un rendement financier, mais d'atteindre également des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Ces fonds « multifonctionnels » imposent des exigences à portée sociale (développement local, création d'emplois, formation des travailleurs, protection de l'environnement) aux entreprises qui bénéficient des investissements. Le capital de développement peut se traduire par des actions donnant droit aux plus-values, ainsi que par des prêts collectifs ou traditionnels. Les organismes de capital de développement n'effectuent pas nécessairement d'investissements directs dans l'économie sociale, mais établissent souvent des partenariats efficaces avec les entités qui le font.

¹⁵ L'objectif du *Sommet sur l'économie et l'emploi* était de permettre une vaste consultation sur les crises financière et économique que le Québec traversait à l'époque. Le Sommet réunissait des présidents-directeurs généraux de grandes sociétés, des associations d'employeurs, des fédérations de travailleurs, des institutions, des municipalités et des représentants de groupes sociaux.

¹⁶ Au Québec, le terme « investissement responsable » désigne les investissements directs et proactifs visant des activités qui contribuent au bien-être de la société. Les investissements responsables diffèrent des « investissements responsables indirects », qui se fondent sur l'évaluation des activités des entreprises et le rejet de celles qui sont perçues comme négatives. Pour une classification détaillée de la finance socialement responsable, consulter Mendell et Nogales (2009).

Capital de développement			
Nom	Fonds de solidarité	FondAction	CRC Desjardins
Objectif	Protéger les revenus de retraite des travailleurs tout en stimulant l'économie québécoise grâce à des investissements stratégiques.	Protéger les revenus de retraite des travailleurs tout en investissant dans des entreprises qui créent et maintiennent des emplois au Québec.	Contribuer au développement économique du Québec et consolider la croissance des régions-ressources de la province.
Actifs totaux	7,3 G\$	635,6 M\$	733 M\$
Source de financement	Cotisations des travailleurs, investissements privés.	Économies des travailleurs, investissements privés.	Investissements privés.
Demande/ Clientèle	Grandes entreprises et PME de presque tous les secteurs, à l'exception du commerce de détail.	Entreprises d'ES et PME démontrant une gestion participative et un engagement envers l'environnement.	Coopératives ou entreprises situées dans les régions-ressources du Québec.
Investissements totaux	4,1 G\$ investis dans l'économie québécoise.	385,4 M\$ investis dans l'économie québécoise.	470 M\$
Retombées	126 135 emplois créés ou maintenus.	Plus de 8000 emplois créés ou maintenus.	30 000 emplois
Site Web	www.fondsftq.com	www.fondaction.com	www.capitalregional.com

C. Finance solidaire

La finance solidaire fait référence au financement direct des entreprises de développement économique communautaire et d'économie sociale. Dirigée par les acteurs du secteur, la finance solidaire utilise divers instruments financiers (garantis ou non) et dessert une clientèle très particulière, constituée principalement d'entreprises collectives et de groupes défavorisés. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, on désigne habituellement la finance solidaire par le terme « investissement communautaire », et les institutions qui œuvrent dans ce domaine sont appelées des « institutions financières de développement communautaire » (IFDC).

Finance solidaire			
Nom	Caisse d'économie solidaire	RQCC	RISQ
Objectif	Appuyer le développement de l'économie sociale et solidaire au Québec.	Promouvoir et faire progresser la démarche du crédit communautaire au Québec tout en garantissant le bien-être individuel et collectif.	Financer l'économie sociale du Québec.
Actifs totaux	XX	3,2 M\$	10,3 M\$

Source de financement	Syndicats	XX	Gouvernement et investissements privés.
Demande/ Clientèle	Coopératives et organismes sans but lucratif.	Organismes partenaires (prêts communautaires et cercles d'emprunt).	Entreprises d'économie sociale.
Investissements totaux	XX	5 M\$	8 325 867 \$
Retombées	XX	2330 emplois créés ou maintenus.	4 412 emplois créés ou maintenus.
Site Web	www.cecosol.coop	www.rqcc.qc.ca	www.fonds-risq.qc.ca
Finance solidaire			
Nom	FilAction		Fiducie du Chantier de l'économie sociale
Objectif	Répondre aux besoins financiers des petites entreprises et financer les fonds communautaires.		Répondre aux besoins en matière de capitalisation des entreprises collectives et leur offrir le soutien nécessaire à leur démarrage et à leurs projets d'expansion.
Actifs totaux	7 M\$		53,8 M\$
Source de financement	FondAction		Gouvernement, fonds des travailleurs.
Demande/ Clientèle	Petites entreprises et fonds communautaires servant à financer l'économie sociale.		Entreprises d'économie sociale.
Investissements totaux	5 M\$		6 447 335 \$
Retombées	XX		524 emplois créés ou maintenus.
Site Web	www.filaction.qc.ca		www.fiducieduchantier.qc.ca

D. Financement par l'État

Le financement par l'État peut prendre la forme de capital de développement ou de fonds solidaires, ce qui signifie que l'État peut investir directement ou indirectement dans les initiatives de développement économique communautaire et l'économie sociale. La seule différence réside dans le fait que la totalité, ou du moins la majeure partie, de ces capitaux proviennent de sources gouvernementales.

Financement par l'État				
Nom	FLI	FDEES	Investissement Québec	FIER
Objectif	Stimuler les entreprises et l'entrepreneuriat à l'échelle locale.	Promouvoir la mise en œuvre de projets durables au sein des entreprises d'économie sociale.	Promouvoir la croissance des investissements au Québec et contribuer au développement économique et à la création d'emplois.	Financer le démarrage d'entreprises et soutenir la création de fonds sectoriels.
Source de financement	Gouvernement	Gouvernement	Gouvernement	Gouvernement, fonds des travailleurs, investissements privés.

Demande/ Clientèle	Entreprises traditionnelles et d'économie sociale.	Entreprises d'économie sociale.	Entreprises, coopératives et organismes sans but lucratif.	Entreprises traditionnelles et d'économie sociale.
Investissements	130 M\$ (1998-2002)	80 M\$ (2004)	642,3 M\$ (2008)	90 M\$
Site Web	www.mdeie.gouv.qc.ca	www.acldq.qc.ca	www.investquebec.com	www.investquebec.com

Cette nouvelle architecture financière est le fruit d'efforts visant à combler des besoins réels et à surmonter les obstacles auxquels doit faire face le secteur en pleine croissance de l'économie sociale au Québec. Elle se caractérise par des réponses novatrices aux difficultés financières de l'économie sociale et par les moyens collaboratifs, horizontaux et inclusifs qu'elle utilise pour résoudre ces difficultés. C'est ce qui fait de la sphère québécoise de la finance responsable un secteur unique en son genre et qui lui permet de croître et de prospérer.

E. Des services financiers souples et novateurs

Les produits de capital patient de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale constituent un bon exemple d'innovation financière au Québec. Puisque les entreprises d'économie sociale ne peuvent pas vendre d'actions, elles recourent presque exclusivement à des créances à court terme pour assurer leur financement. Par conséquent, il est très difficile pour ces entreprises de financer leur croissance et d'investir dans les biens d'équipement et l'immobilier. La nécessité croissante de disposer de capitaux propres commandait donc l'élaboration d'un nouveau produit financier. La Fiducie a répondu à cette nécessité de mettre des capitaux permanents à la disposition des entreprises de l'économie sociale au moyen d'un produit financier à long terme novateur, soit une forme hybride de

Étude de cas :

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale a été créée en 2006 afin de mettre des capitaux à long terme à la disposition des entreprises d'économie sociale. Il s'agit d'un fonds patient de quasi-capitaux propres d'une valeur de 53,8 M\$ qui permet aux entreprises collectives de planifier des activités à long terme et d'investir dans l'immobilier.

Développement économique Canada (22,8 M\$), le Fonds de solidarité de la FTQ (12 M\$), le FondAction de la CSN (8 M\$) et le gouvernement du Québec (10 M\$) ont tous contribué au fonds initial de la Fiducie. L'apport de Développement économique Canada n'est pas remboursable, mais les trois autres investisseurs ont reçu des obligations en échange de leurs investissements. Grâce à ces capitaux initiaux et à quelque 30 M\$ supplémentaires attendus des revenus de placement, la Fiducie compte investir près de 80 M\$ dans les entreprises sociales sur une période de quinze à vingt ans.

Les investissements de la Fiducie visent exclusivement des entreprises sociales, soit des coopératives et des organismes sans but lucratif dont les actifs totalisent moins de 100 M\$ ou dont les capitaux s'élèvent à moins de 50 M\$ et qui emploient, de préférence, moins de 200 employés. La Fiducie offre des prêts à long terme remboursables après quinze ans pour le démarrage ou l'expansion des entreprises ou l'achat de biens immobiliers allant de 50 000 \$ à 1,5 M\$. Ces prêts ne sont toutefois pas garantis, à l'exception de ceux qui ont trait aux projets immobiliers. Ces prêts sont accordés sous la forme de montages financiers dans lesquels ils ne représentent pas plus de 35 % des coûts de projet.

En septembre 2008, la Fiducie avait investi 6 447 335 \$ dans 19 projets (1,7 M\$ pour l'exploitation et 4,7 M\$ pour l'immobilier). Ces investissements ont généré 31 907 375 \$ supplémentaires, lesquels ont permis de maintenir et de créer 524 emplois depuis juillet 2007.

quasi-capitaux propres qui se situe entre le capital de risque et le financement traditionnel, c'est-à-dire un prêt patient assorti d'un moratoire de remboursement du capital d'une durée de quinze ans¹⁷.

F. L'État partenaire

Au Québec, le gouvernement joue un rôle indéniable dans l'essor de l'économie sociale. Sa participation à titre de partenaire et de facilitateur a été, et demeure, un facteur déterminant dans le développement de l'architecture de la finance sociale, que ce soit de façon directe, par le truchement d'apports financiers, ou indirecte, au moyen de politiques habilitantes.

Entre 1996 et 2006, le soutien offert à l'économie sociale par le gouvernement du Québec a totalisé 4,2 M\$. La part des dépenses gouvernementales consacrée à l'économie sociale a augmenté durant cette période, passant de 0,5 % à 2,7.%¹⁸. En 2001, le gouvernement a mis sur pied La Financière, un fonds d'investissement disposant d'une enveloppe de 15 M\$ destinés à l'économie sociale. En 2006, Investissement Québec, l'organisme d'investissement public du gouvernement provincial, a versé 10 M\$ à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, ce qui venait s'ajouter aux 23 M\$ déjà alloués par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Québec a également contribué à promouvoir l'économie sociale et son architecture financière au moyen d'une gamme d'instruments de politiques. En 1983, il a en effet établi un crédit d'impôt relatif à la création et à la croissance de fonds de travailleurs. Deux ans plus tard, il a mis en place le Régime d'investissement coopératif, une mesure permettant aux membres et aux employés de coopératives d'investir dans leur propre organisme en achetant des actions privilégiées; et en 1997, le gouvernement a amendé la *Loi sur les coopératives* afin d'y inclure les coopératives de solidarité, puis modifié le programme québécois des garanties de prêt aux PME et aux coopératives de sorte que les organismes sans but lucratif puissent également en bénéficier¹⁹.

G. Collaboration et élaboration coopérative

Entre autres caractéristiques uniques, l'économie sociale québécoise est solidement arrimée au vaste contexte social, économique et politique dans lequel elle évolue. Par conséquent, elle s'est progressivement transformée en mouvement

¹⁷ L'étude de cas portant sur la Fiducie du Chantier de l'économie sociale est tirée de :

Mendell, M., *The three pillars of the social economy: the Quebec experience (1998-2007)*, dans Amin, A. (dir.), *The Social Economy, International Perspectives*, Zed Press, Londres, 2008.

¹⁸ Mendell, M. et Rouzier, R., *Quelques initiatives ayant permis l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec : Rôle central de la société civile et rôle essentiel de l'État*, CAP Financement de l'ARUC-ÉS, 2006.

¹⁹ Mendell, M. et Neamtan, N., *The Social Economy in Quebec: Towards a New Political Economy*, 2008; et Mendell, M. et Rouzier, R., *Quelques initiatives ayant permis l'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec : Rôle central de la société civile et rôle essentiel de l'État*, CAP Financement de l'ARUC-ÉS, 2006.

multisectoriel qui a permis de redéfinir les responsabilités et les rôles traditionnels des différents intervenants, ainsi que le type de relations qui les unissent.

L'architecture d'investissement responsable du Québec est constituée d'un groupe diversifié d'acteurs, y compris les gouvernements fédéral et provincial, des syndicats, des investisseurs privés, ainsi que des entreprises et des réseaux d'économie sociale qui œuvrent tous en vue du développement socio-économique de la province. Les partenariats et les relations établis entre ces différents acteurs sociaux revêtent une grande importance, parce qu'ils permettent non seulement de mettre en commun des capitaux afin de réaliser davantage d'investissements d'envergure, mais également de répartir les risques et de partager le savoir et l'expertise. De façon générale, un « nouveau secteur financier a vu le jour au Québec, au sein duquel les principes de la concurrence ont été remplacés par ceux de la collaboration » [TRADUCTION]²⁰.

Ayant modifié le rôle qu'ils jouaient traditionnellement, les acteurs de l'économie sociale sont devenus des investisseurs plutôt que des donateurs, des facilitateurs plutôt que des bénéficiaires. Ces nouveaux rôles et partenariats nécessitent cependant de nouveaux types de relations et de nouvelles formes de collaboration. Au Québec, cette transformation sous-entendait la conception et la mise en œuvre de tribunes intermédiaires de dialogue intersectoriel, des espaces de travail horizontal qui représentent les nombreux intervenants de l'économie sociale et qui favorisent l'adoption de processus concertés et décentralisés d'élaboration coopérative d'instruments financiers, ainsi que de programmes, de politiques et de savoir-faire²¹.

H. Infrastructure sociale

Dans l'économie traditionnelle, et plus particulièrement lors des crises économiques, les investissements sont axés sur l'aménagement de l'infrastructure massive, notamment la construction et la réfection de routes ou l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et d'installations. Bien qu'ils soient tout aussi profitables sur le plan économique, les investissements visant l'infrastructure sociale, y compris l'éducation et la formation, les soins de santé, les services de garde d'enfants, ainsi que les programmes sociaux et communautaires, sont perçus comme des stimulants économiques beaucoup moins légitimes. Le plan de relance de l'économie que le gouvernement a fait paraître en 2009 mettait clairement l'accent sur les investissements dans l'infrastructure massive et accordait fort peu d'importance à l'éventuelle croissance économique qui résulterait d'investissements visant l'infrastructure sociale.

Pourquoi est-il nécessaire d'investir dans l'infrastructure sociale pour assurer le dynamisme de l'économie aux échelles communautaire, provinciale et nationale?

²⁰ Mendell, M., Lévesque, B. et Rouzier, R., *New Forms of Financing Social Economy Enterprises and Organizations in Quebec*, Cahier I-03-2001, ARUC-ES, 2000.

²¹ Pour en apprendre davantage au sujet du concept d'élaboration coopérative au sein de l'économie sociale du Québec, consulter : Mendell, M., *The three pillars of the social economy: the Québec experience (1998-2007)*, dans Amin, A. (dir.), *The Social Economy, International Perspectives*, Zed Press, Londres, 2008.

De nombreuses preuves confirment les avantages économiques qui découlent des investissements dans l'infrastructure sociale. L'Agence canadienne de développement international a en effet investi dans l'infrastructure sociale, y compris l'éducation et les soins de santé, des Caraïbes²², et le budget de 2009 du Royaume-Uni prévoyait d'investir dans la création de 100 000 emplois à valeur sociale élevée pour les jeunes par l'entremise d'autorités locales et de partenaires du secteur bénévole, ainsi que de créer 54 500 places d'étudiants supplémentaires au cours de l'année universitaire suivante²³. En outre, de nombreux groupes des secteurs canadiens de l'économie sociale et du bénévolat ont souligné qu'il importe que le gouvernement du Canada investisse dans l'infrastructure sociale. La Coalition spéciale pour l'égalité des femmes et les droits de la personne affirme d'ailleurs qu'un programme national de garderies stimulerait l'économie en favorisant la participation des parents au travail salarié et en créant des emplois dans un secteur à prédominance féminine²⁴.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2009 présente de nombreuses possibilités d'investissement dans l'infrastructure sociale dont le gouvernement du Canada pourrait tirer parti en vue de stimuler l'économie, de créer de nouveaux emplois et de protéger les Canadiens vulnérables contre une marginalisation économique progressive.

I. Extraits de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2009 du Centre canadien de politiques alternatives²⁵

La crise économique mondiale — que tous considèrent comme la plus dangereuse depuis la Dépression des années 30 — touche actuellement le Canada, comme en témoignent les sombres statistiques qui commencent à arriver. Dans les deux derniers mois de 2008, l'économie canadienne a perdu plus de 100 000 emplois à plein temps. Les faillites personnelles sont à la hausse, le marché de l'habitation commence à fléchir, et le pire reste à venir.

Même si la situation est en ébullition et que l'avenir du Canada repose sur nombre de facteurs inconnus, quelques facteurs deviennent plus clairs. Plus particulièrement, la façon dont les pays régissent leur économie évolue rapidement. Les principes orthodoxes économiques qui faisaient des gouvernements des acteurs secondaires tout en vénérant la sagesse du marché libre sont maintenant devenus une idéologie officielle dépassée.

²² <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/vLUWebProjFr/F55FFEA70386AE1F852572F700371100>.

²³ http://www.direct.gov.uk/en/N11/Newsroom/Budget2009/DG_177692

²⁴ <http://womensphere.wordpress.com/2009/02/04/womens-groups-in-canada-urge-social-infrastructure-spending-and-ei-reform-and-warn-against-pay-equity-rollbacks-in-upcoming-budget/>

²⁵ Cette section présente des extraits du document *Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2009 : Au-delà de la crise – Un budget pour un avenir fort et durable* publié en 2009 par le Centre canadien de politiques alternatives.

Le défi immédiat qui se pose pour le gouvernement consiste à stabiliser les marchés de crédit et à injecter une demande suffisante dans l'économie pour compenser l'effondrement de la consommation et des placements des particuliers jusqu'à ce que la reprise s'amorce. Il est toutefois de plus en plus manifeste que les gouvernements ne peuvent pas se permettre de faire marche arrière. Un changement de paradigme s'est produit, et les gouvernements sont désormais largement acceptés comme élément crucial de la solution à la dérive économique mondiale afin d'en prévenir la répétition dans l'avenir.

Les organismes internationaux incitent les gouvernements, surtout ceux qui affichent un bilan financier relativement solide avec l'extérieur, comme le Canada, à délier les cordons de leur bourse, à investir dans leurs ressources humaines et à rapidement et massivement injecter des deniers publics pour neutraliser le rétrécissement de l'économie privée.

L'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral 2009 aborde la crise économique sous deux aspects : une injection immédiate au moyen d'un programme de stimulation financière de deux ans afin de susciter une reprise de l'économie, et un plan pour renforcer l'assise économique du Canada à long terme. D'une part, le budget fédéral devrait prévoir un important plan de relance économique à court terme qui permettrait de créer des emplois. D'autre part, il devrait mener à la mise en œuvre de mesures destinées à protéger les Canadiens les plus vulnérables des effets les plus néfastes de la récession.

Enfin, le budget devrait permettre de poser les bases d'une économie à valeur élevée plus équitable et inclusive, plus durable sur le plan environnemental et plus diversifiée dans les années à venir (p. 5-6).

Investissements visant l'infrastructure

public : Le budget fédéral devrait prévoir un dynamique programme d'investissements d'infrastructure qui permettrait de créer des emplois et d'investir tant dans l'infrastructure matérielle que dans l'infrastructure sociale. Ce programme devrait permettre d'améliorer les ponts, les égouts et les installations communautaires du Canada, en plus d'établir une infrastructure verte (rénovations domiciliaires, installations de traitement des eaux, réseaux communautaires d'énergie, etc.). Un solide plan de relance économique devrait également prévoir un important volet consacré à l'infrastructure sociale (soins de santé, éducation postsecondaire, services de garde d'enfants et logement social). Des investissements d'infrastructure diversifiés permettraient d'équilibrer la création d'emploi entre les secteurs à prédominance féminine et masculine. Les actifs ainsi créés devraient d'ailleurs être détenus et exploités par des organismes publics ou sans but lucratif, et il convient de rejeter tout budget fédéral qui ne compterait pas suffisamment d'initiatives similaires en matière d'infrastructure sociale (p. 6-7).

Quels sont les investissements supplémentaires nécessaires pour garantir la solidité des citoyens, des collectivités et de l'économie du Canada?

Garde des jeunes enfants : Outre qu'elle est une composante clé de l'objectif ultime d'égalité pour les femmes sur le marché du travail, la garde des enfants est critique à la sécurité socio-économique de *tous* les Canadiens et Canadiennes. Des services de garde de qualité favorisent des enfants et des familles en santé, des collectivités plus fortes et plus complètes et une économie saine et productive (p. 36).

Le plan à long terme élaboré par les groupes de promotion des services de garde recommande d'allouer un financement équivalent à 1 % du PIB, conformément au seuil de référence recommandé par des organismes internationaux tels que l'UNICEF et déjà respecté par bon nombre d'autres pays développés. Un tel niveau de financement permettrait de garantir des services de garde à plein temps ou à temps partiel de qualité et abordables pour tous les enfants de moins de six ans au Canada (p. 39).

Des recherches révèlent que tout investissement dans un réseau universel de services de garde de qualité procure des rendements économiques d'au moins deux pour un. Il est aussi intéressant de noter qu'une analyse du réseau de garderies du Québec indique que pour chaque dollar investi dans ces services de garde, 0,40 \$ retourne à l'économie provinciale l'année suivante, principalement sous la forme d'une hausse des contributions fiscales annuelles résultant de l'accroissement de la population active. Cette analyse contribue à brosser un tableau convaincant des avantages économiques associés aux services de garde et l'accroissement connexe de la population active est particulièrement significatif, car il traduit la capacité accrue des femmes à jouer un rôle plus actif dans leur bien-être et leur sécurité économique (p. 39).

Habitation : La crise du logement qui affecte le Canada comprend deux principaux aspects : l'abordabilité (des logements trop chers pour les revenus des ménages) et la disponibilité (des logements en nombre insuffisant pour répondre à la demande). Par ailleurs, certains Canadiens ont besoin de services de soutien en vue de trouver et de conserver un logement. Une exhaustive stratégie nationale du logement devrait donc prévoir des mesures favorisant l'abordabilité, la disponibilité et le soutien, en plus de comprendre également trois autres composants : des réparations et des améliorations au rendement énergétique (pour s'assurer que les logements actuels respectent les normes pertinentes); une aide d'urgence (des services et des logements de transition pour les itinérants); et un volet permettant de garantir que les logements autochtones dans les réserves et hors de celles-ci sont bel et bien gérés par des Autochtones (p. 64).

Au cours de la dernière décennie, les groupes d'appui au logement et d'autres organismes ont exhorté le gouvernement à investir annuellement 2 G\$ supplémentaires dans le logement. C'est ce qu'on a appelé la « solution un pour cent », qui se fonde sur l'observation selon laquelle, au milieu des années 1990, les dépenses fédérales en matière de logement, qui s'élevaient à 2 G\$, représentaient environ 1 % du budget fédéral total. L'ABGF prévoit demander que les dépenses annuelles soient augmentées d'un autre 2 G\$ supplémentaires au cours des trois prochaines années, le logement abordable figurant parmi les moyens les plus efficaces de stimuler l'économie canadienne dans le contexte de la récession à venir (p. 68).

L'ABGF permettra ce qui suit :

- La construction de 10 000 nouveaux logements abordables (ou plus) dans la première année; la construction de 15 000 nouveaux logements abordables (ou plus) dans la deuxième année; la construction de 20 000 nouveaux logements abordables (ou plus) dans la troisième année;
- L'affectation permanente de sommes plus importantes à la stratégie fédérale de lutte contre l'itinérance;
- L'affectation permanente de sommes plus importantes au programme fédéral de remise en état des logements;
- La création d'un programme national d'amélioration énergétique afin que les ménages à revenu faible et moyen puissent prendre des mesures de conservation de l'énergie d'usage domestique (p. 68).

Ministère des Collectivités : L'ABGF établira un ministère fédéral des Collectivités chapeauté par un ministre de premier plan, comme le décrivait l'ABGF 2008. Ce ministère sera chargé d'administrer des programmes visant à : 1) réinvestir dans l'infrastructure publique communautaire du Canada et à renouveler celle-ci; 2) à concevoir une stratégie nationale des collectivités qui assurera la coordination des initiatives fédérales destinées aux collectivités urbaines du Canada; 3) à soutenir et à promouvoir une démarche de développement économique communautaire contribuant à fournir aux collectivités les ressources et les outils dont elles ont besoin; et 4) à fournir aux collectivités un guichet unique d'accès au gouvernement fédéral relativement à des questions d'ordre municipal ou communautaire (p. 44).

Achats positifs : L'ABGF mettra en place une stratégie visant à maximiser les effets positifs pour l'environnement, l'économie et la société des achats effectués par le gouvernement fédéral. Pour ce faire, l'ABGF commencera par donner davantage de mordant à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral, qui, pour l'heure, est de nature principalement volontaire, en exigeant des ministères et des organismes fédéraux qu'ils prennent en considération et qu'ils déclarent les coûts et les avantages environnementaux de leurs achats. Des normes minimales et des exigences normalisées seront ensuite établies pour de nombreux produits.

L'ABGF mettra également en œuvre des politiques d'achats stratégiques qui auront pour effet d'accroître les avantages économiques et sociaux des achats, y compris des politiques qui maximiseront les avantages locaux et sociaux des achats et qui s'aligneront sur les programmes qui ont porté fruit aux échelons provincial et municipal. Ces politiques stratégiques devront également contribuer à multiplier les avantages économiques des achats et des investissements d'infrastructure du gouvernement fédéral (p. 44-45).

Programmes de développement économique communautaire : L'ABGF mettra de l'avant de nouveaux programmes de développement économique communautaire (DEC) en rétablissant et en augmentant le financement de l'Initiative d'économie sociale qui a été annulé par le gouvernement conservateur. Ces programmes

étant encore plus nécessaires aujourd'hui, le soutien qui y est accordé sera presque doublé par rapport aux 132 M\$ qui y étaient consacrés précédemment. Les programmes de DEC suivants seront financés par le truchement de cette initiative :

- **Sociétés de développement communautaire et de revitalisation des quartiers :** des fonds seront fournis en vue d'établir et de soutenir un réseau national de sociétés de développement communautaire (SDC) et de revitalisation des quartiers (SRQ). Ces organismes communautaires sans but lucratif offriront les ressources et le financement nécessaires à des projets communautaires visant à développer les collectivités locales, à créer des emplois, à constituer des capacités et à promouvoir le bien-être communautaire;
- **Agences locales de développement de l'emploi :** le financement inclura du soutien aux programmes d'emploi qui offrent des services généraux d'appui — y compris l'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne et de compétences spécialisées, ainsi que des services de placement, de garde d'enfants et de transport — et des cours de formation destinés aux chômeurs. Ces services contribueront à établir l'assise d'éventuels programmes d'emploi et de conservation dont la portée pourrait facilement être élargie advenant une hausse importante du taux de chômage;
- **Fiducies pour les entreprises sociales :** l'ABGF mettra sur pied un fonds de capitaux à long terme en vue de financer des entreprises sans but lucratif et coopératives au Canada. Ce financement servira à solliciter des investissements supplémentaires auprès des fondations et d'autres investisseurs, en vue d'assurer la croissance des entreprises sociales;
- **Coopératives :** l'ABGF augmentera le soutien accordé aux coopératives en élargissant la portée de l'Initiative de développement des coopératives, ce qui aura pour effet de faciliter l'établissement de coopératives de travailleurs et de producteurs dans le but de freiner le recul économique au sein des collectivités, de promouvoir une économie plus démocratique et de consolider la propriété collective des actifs économiques (p. 45-46).

2. Les acteurs clés

La finance sociale et l'investissement communautaire regroupent de multiples stratégies à l'appui du développement économique communautaire. Voici quelques-uns des acteurs clés du secteur du financement et de l'investissement au Québec et au Canada :

- BC Social Venture Partners (Vancouver, C.-B.), <http://bctsvp.com>
BC Social Venture Partners (BC SVP) est un réseau de chefs d'entreprise qui a une conception novatrice de la philanthropie. Il mobilise les ressources financières, les réseaux et les compétences professionnelles de ses membres pour soutenir les bénéficiaires. Le soutien est axé sur trois secteurs prioritaires :

aide aux femmes vulnérables, meilleur avenir pour les enfants et les jeunes, entreprise sociale.

- Fiducie du Chantier de l'économie sociale, <http://www.chantier.qc.ca>
La Fiducie du Chantier de l'économie sociale a été créée en 2006 pour offrir des prêts sans remboursement de capital aux entreprises de l'économie sociale. Ce fonds de capital patient ou de quasi-capitaux propres de 53,8 M\$ permet aux entreprises collectives de planifier à long terme et d'investir dans l'immobilier. La Fiducie investit exclusivement dans les entreprises de l'économie sociale et les coopératives. Elle offre des prêts à long terme pour le démarrage ou l'expansion des activités ou l'acquisition de biens immobiliers de 50 000 \$ à 1,5 M\$, remboursables après 15 ans. Sauf dans le cas des projets immobiliers, les prêts ne sont pas garantis. Offerts en complémentarité avec d'autres outils financiers, les prêts consentis représentent au plus 35 % des coûts du projet.
- Caisse d'économie solidaire Desjardins, <http://www.cecosol.coop>
Créée en 1971 sous le nom de Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs de Québec, la Caisse d'économie solidaire a été pendant longtemps la seule institution financière québécoise soutenant l'économie sociale. Aujourd'hui, la Caisse investit principalement dans les coopératives et organisations sans but lucratif, y compris les projets de logement communautaire et social. Elle offre un financement sous forme de prêts et de garanties de prêt.
- Réseau d'investissement communautaire du Canada, <http://www.communityinvestment.ca/>
Créé en 2004, le Réseau d'investissement communautaire du Canada est une coopérative nationale dont la raison d'être est de rassembler les forces du milieu de l'investissement communautaire au Canada. Il a pour mission de renforcer les capacités de ses membres afin qu'ils puissent élargir l'accès au capital et aux services de soutien pour les entreprises de l'économie sociale ainsi que les collectivités et les personnes marginalisées au Canada.
- Sociétés d'aide au développement des collectivités
Au Canada, de nombreuses sociétés d'aide au développement des collectivités investissent dans l'économie sociale, en particulier dans des entreprises à vocation sociale, pour soutenir le développement économique communautaire en aidant les collectivités à solidifier et à diversifier leur économie.
- FilAction, <http://www.filaction.qc.ca>
FilAction, le Fonds pour l'investissement local et l'approvisionnement des fonds communautaires, a été créé en 2001 pour préserver et maintenir des emplois au Québec en offrant un financement aux entreprises, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, et en contribuant aux fonds de microfinancement. L'actif de FilAction est de 7 M\$. En cinq ans, il a investi plus de 7 M\$ et pris des engagements de plus de 5 M\$ auprès de coopératives et d'organisations sans but lucratif du Québec.

- Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEES)
Créés en 1998, les fonds de développement des entreprises d'économie sociale sont gérés par le Centre local de développement (CLD) des municipalités régionales. Ce fonds, réservé au secteur de l'économie sociale, offre une aide financière sous forme de subventions pour l'exécution, le développement ou le renforcement de projets dans ce secteur. Le montant de l'aide est déterminé par chaque CLD, mais il est rarement supérieur à 50 000 \$. L'aide financière combinée des paliers fédéral et provinciaux et du CLD ne peut dépasser 80 % des dépenses admissibles. En 2004, plus de 80 M \$ ont été investis dans 117 CLD au Québec.
- Fonds local d'investissement (FLI), http://www.acldq.qc.ca/ACLDQ/index_f.aspx?DetailID=131
Les fonds locaux d'investissement font partie du programme de développement régional et local du Ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) du Québec. Ces fonds sont gérés par les CLD. Leur objectif est de stimuler l'entrepreneuriat local en facilitant l'accès au capital de démarrage et d'expansion pour les entreprises de l'économie traditionnelle ou sociale.
- Fonds de Solidarité, <http://www.fondsftq.com>
La Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ), la plus importante centrale syndicale du Québec, a créé le Fonds de solidarité en 1983 pour lutter contre les pertes d'emploi subies durant la récession du début des années 1980. Il s'agit, essentiellement, d'un fonds de retraite reposant sur la participation volontaire des membres de la Fédération et des citoyens ordinaires qui investit dans des PME. (Depuis 2005, par contre, le Fonds investit dans des entreprises plus importantes.) Le Fonds est tenu par la loi d'investir au moins 60 % de ses fonds dans des entreprises québécoises. Au fil des ans, le Fonds a investi près de 4,1 G\$ dans l'économie québécoise et contribué à la création de plus de 100 000 emplois.
- MaRS Discovery District (Toronto, Ontario), <http://www.marsdd.com>
MaRS impulse le développement social et économique en encourageant et en favorisant l'innovation canadienne. MaRS fournit des ressources indispensables (personnes, programmes, installations, financement et réseaux) à l'innovation. MaRS mesure sa réussite à l'aune des entreprises qui naissent après avoir reçu une aide de MaRS.
- Investissement Québec, <http://www.investquebec.com>
Investissement Québec est une société ouverte qui gère divers programmes de financement aux entreprises. Même si Investissement Québec relève du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, la société est régie par un conseil d'administration indépendant composé de représentants du secteur de l'économie sociale et du mouvement syndical. En 2008, la société a autorisé des investissements de 642,3 M\$ pour soutenir des projets (régionaux dans une proportion de 88 %), qui devraient créer 9 723 emplois et en maintenir 8 395 autres. En 2001, la société a créé une filiale, La Financière du Québec. Sur les 100 M\$ alloués au financement

d'entreprise, la filiale a réservé 15 M\$ aux organisations sans but lucratif et aux coopératives.

- Fondations publiques et privées
Les fondations, dont Vancity Community Foundation, la Fondation Trillium de l'Ontario et la Fondation canadienne des femmes, investissent directement dans l'économie sociale pour permettre aux organismes communautaires d'exploiter des entreprises sociales, renforcer les compétences à l'emploi et permettre aux personnes de décrocher un emploi durable
- Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), <http://www.fonds-risq.qc.ca>
Le RISQ a été mis sur pied en 1997 par le secteur privé et le Chantier de l'économie sociale afin de palier l'absence de financement pour l'économie sociale au Québec. Cette organisation sans but lucratif est gérée par un conseil d'administration composé de représentants des actionnaires et des divers secteurs de l'économie sociale. Le RISQ est un fonds de capital-risque de 10,3 M\$ (dont 60 % proviennent du gouvernement du Québec) réservé aux organisations de l'économie sociale. Le financement prend la forme de prêts, de garanties de prêts et d'investissement dans le capital-actions. Le RISQ propose des prêts allant jusqu'à 50 000 \$. Au besoin, avant d'obtenir un prêt, l'entreprise, la coopérative ou l'organisation sans but lucratif peut recevoir un montant maximal de 5 000 \$ au titre de l'aide technique.
- Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC), <http://www.rqcc.qc.ca>
Le RQCC a pour mission de développer et de promouvoir l'approche de crédit communautaire (micro-crédit, micro-financement, financement solidaire) au Québec, dans la perspective du mieux-être individuel et collectif. En 2008, le Réseau comptait 22 membres, dont douze fonds de prêt communautaire et dix cercles d'emprunt. Il aide ses membres en fournissant un accès au capital (20 000 \$ pour les prêts communautaires et 5 000 \$ pour les cercles d'emprunt) et en offrant des services de mentorat et d'encadrement pour la mise en œuvre des initiatives économiques. Depuis la création du Réseau, ses membres ont consenti des prêts totalisant 5 M\$. Le niveau de remboursement est de 90 %. Ces investissements ont contribué à la création ou au maintien de 2 330 emplois.
- Social Capital Partners (Toronto, Ontario), <http://www.socialcapitalpartners.ca>
Social Capital Partners (SCP) est un organisme national de financement social sans but lucratif créé en 2001. SCP organise le financement de la croissance et fournit des services-conseils à des entreprises prospères qui ont une mission sociale s'agissant des RH et qui ouvrent des perspectives de carrière pour les populations défavorisées. SCP travaille avec tous les types de structure d'entreprise – à but lucratif, sans but lucratif, caritative – et fournit des capitaux d'emprunt aux organisations qui s'engagent à embaucher, dans le délai imparti, un nombre convenu d'employés issus des programmes d'emploi destinés aux personnes confrontées à des obstacles à l'emploi.
- Social Venture Partners (Calgary, Alberta), <http://www.svpcalgary.org>

SVP met en commun les fonds des partenaires (donateurs) et les utilise pour accorder des subventions aux organismes bénéficiaires et soutenir ses programmes et opérations. Les subventions apportent une aide à l'exploitation et aux projets de renforcement des capacités. En faisant appel à l'expertise des bénéficiaires en matière de programmes, SVP aide les organisations à renforcer leurs systèmes, stratégies et pratiques de gestion.

- Social Venture Partners (Toronto, Ontario), <http://www.svptoronto.org>
SVP Toronto est un partenariat unique qui réunit un vaste groupe de professionnels qui investissent temps et argent pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents de la ville. Ce partenariat s'inspire d'un modèle éprouvé de « philanthropie du risque ». Les partenaires estiment qu'en mettant leurs ressources en commun (argent, temps et expertise), ils peuvent maximaliser l'impact positif sur Toronto. SVP Toronto est un fonds de la Tides Canada Foundation et membre de Social Venture Partners International.

Principaux groupes de philanthropie du risque :

- Ashoka, <http://www.ashoka.org/>
- Atlantic Philanthropies, <http://atlanticphilanthropies.org/>
- Fondation Blue Ridge, <http://www.brfny.org/>
- Fondation Draper Richards, <http://www.draperrichards.org/>
- Echoing Green, <http://www.echoinggreen.org/>
- Fondation Edna McConnell Clark, <http://www.emcf.org/>
- Fondation Great Bay, <http://www.greatbayfoundation.org/>
- New Profit Inc., <http://www.newprofit.com/cgi-bin/iowa/home/index.html>
- Fondation Robin Hood, <http://www.robinhood.org/home.aspx>
- Roberts Enterprise Development Fund, <http://www.redf.org/>
- Fondation Skoll, <http://www.skollfoundation.org/>
- Venture Philanthropy Partners, <http://www.venturephilanthropypartners.org/>
- Fondation Wallace, <http://www.wallacefoundation.org/Pages/default.aspx>

3. Questions et enjeux majeurs

Il importe de créer un environnement favorable à la finance sociale qui :

1. **Élimine les obstacles de nature réglementaire qui nuisent à la création et à l'exploitation d'entreprises sociales;**
2. **Accroît la capacité des organismes d'intérêt public à participer aux entreprises sociales;**
3. **Crée un marché efficace du capital social;**
4. **Propose aux investisseurs des mesures qui les inciteront à participer;**
5. **Fournit une tribune favorisant le dialogue permanent et l'élaboration continue de politiques.**

Au Canada, le défi consiste à créer un environnement tout aussi favorable à la finance sociale en prenant appui sur les forces et les institutions d'ici et en adaptant les innovations qui ont porté fruit ailleurs.

4. Propositions

L'environnement politique du Canada est assez souple pour permettre l'accroissement du soutien accordé au secteur de l'économie sociale – sous formes d'initiatives de finance sociale, d'investissements communautaires et d'investissements visant l'infrastructure sociale. Une section du présent document propose une discussion détaillée des pratiques exemplaires en vigueur aux États-Unis et au Royaume-Uni et formule des recommandations stratégiques à l'intention du Réseau canadien de développement économique de la communauté, y compris la reconnaissance officielle et le soutien des entreprises sociales à titre de moteur de dynamisation de l'économie. Cette section propose également d'investir dans un plan national de lutte contre la pauvreté qui prévoit des investissements dans l'infrastructure sociale, ainsi que des recommandations stratégiques relatives au soutien des initiatives de développement économique communautaire menées par des femmes et des collectivités autochtones à l'intention de celles-ci, y compris des investissements dans les ressources inestimables que représentent le savoir des femmes autochtones et les pratiques de DEC.

4.1 Innovations juridiques et entreprises sociales : leçons tirées par le Canada en ce qui a trait aux structures

Leur projet bénéficiant du soutien offert par Coast Capital Savings, l'organisme BC Centre for Social Enterprise (centre des entreprises sociales de la Colombie-Britannique) et Richard Bridge, avocat auprès d'organismes de bienfaisance, ont entrepris de déterminer s'il est nécessaire d'établir des structures juridiques distinctes pour les entreprises sociales au Canada.

Inspirés par les modèles des sociétés d'intérêt communautaire (SIC)²⁶ du Royaume-Uni et des sociétés à faible rentabilité et à responsabilité limitée (SFRRL)²⁷ des États-Unis, les chercheurs ont d'abord publié un document définissant les caractéristiques de ces modèles, puis ont rédigé un deuxième document intitulé *Legislative Innovations and Social Enterprise: Structural Lessons for Canada* (innovations juridiques et entreprises sociales : leçons tirées par le Canada en ce qui a trait aux structures). Les lignes qui suivent résument ce second document.

Les auteurs arguent que les gouvernements devraient moderniser l'infrastructure organisationnelle qui s'applique aux entreprises sociales de façon à mieux leur permettre de prospérer. Un premier pas relativement modeste consisterait à établir

²⁶ <http://www.cicregulator.gov.uk/>.

²⁷ <http://www.americansforcommunitydevelopment.org/supportingdownloads/CWVBrief-Updated.pdf>.

une nouvelle loi qui autoriserait la création d'une structure juridique spécialement créée à l'intention des entreprises sociales.

Les termes « entreprise sociale » et « entreprise communautaire » ne sont pas des termes juridiques reconnus au Canada. Il n'existe aucune loi, ni aucun règlement national ou provincial sur les entreprises sociales qui définit ce type d'entités ou leur confère une forme ou une structure juridique déterminée. Ces entités ne sont pas définies dans la *Loi fédérale de l'impôt sur le revenu* en tant qu'organismes particuliers devant bénéficier d'un traitement distinct. C'est pourquoi les entreprises sociales du Canada adoptent actuellement des structures connues, telles que celles de sociétés ou de coopératives, ou mènent leurs activités à titre de « projets » d'organismes parents de bienfaisance ou sans but lucratif.

Les exploitants d'entreprises sociales ou communautaires ont fait preuve de créativité en vue de s'adapter aux structures juridiques existantes, mais le Canada n'a connu presque aucune innovation juridique ou réglementaire en la matière²⁸. En fait, l'infrastructure organisationnelle n'a pas évolué au même rythme que la complexification des entreprises communautaires.

L'infrastructure juridique actuellement appliquée par les entreprises communautaires du Canada constitue une véritable mosaïque. La qualité des systèmes juridiques et réglementaires pertinents varie d'une province à l'autre, mais la plupart sont dépassés, incomplets et inadéquats. S'il entreprenait des réformes juridiques et administratives relativement modestes et peu coûteuses qui s'appuient sur les innovations constatées au Royaume-Uni et aux États-Unis, le Canada serait en mesure d'améliorer son infrastructure d'appui aux entreprises sociales.

Un jalon aussi important pourrait s'inscrire dans le cadre d'une vaste stratégie visant à encourager davantage d'entreprises sociales à aider les collectivités à s'adapter au changement tout en surmontant les difficultés et en tirant profit des occasions qui se présentent à elles.

Recommandations

1. Le gouvernement du Canada devrait adopter une loi sur les entreprises communautaires qui s'inspirerait des meilleures innovations juridiques mises en place au Royaume-Uni et aux États-Unis.
2. Cette loi sur les entreprises communautaires devrait faire référence aux dispositions relatives aux principes modernes de gouvernance, de reddition de comptes et

²⁸ À propos des organismes de bienfaisance, l'Agence du revenu du Canada a publié de pertinents énoncés de politique relatifs aux « programmes de développement économique communautaire » (<http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/rc4143/rc4143-f.html>) et aux « activités commerciales complémentaires » (<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/chrts/plcy/cps/cps-019-fra.html>), mais il s'agit d'interprétations des (quelques) lois existantes et des rares cas de précédents contradictoires dans la jurisprudence.

d'administration qui ont été intégrées au projet de loi C-4, qui remplacera l'inadéquate *Loi sur les corporations canadiennes* actuelle.

3. Cette loi devrait permettre aux nouveaux organismes de se constituer en « entreprises communautaires », c'est-à-dire en organismes similaires aux sociétés d'intérêt communautaire du Royaume-Uni. Ces organismes devraient avoir la capacité d'émettre des actions aux investisseurs, sous réserve de restrictions à la portée de leurs activités et au rendement des investissements, ainsi que d'un blocage des capitaux visant à s'assurer que les actifs sont utilisés principalement en vue de l'intérêt collectif.
4. Cette loi devrait offrir la possibilité aux entreprises sociales constituées en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* de « migrer » vers le régime soutenu par le projet de loi C-4, à titre d'organismes sans but lucratif ou de bienfaisance, ou encore de devenir des entreprises communautaires au titre de la nouvelle loi sur les entreprises communautaires.
5. Cette loi sur les entreprises communautaires devrait définir le terme « intérêt collectif » et fournir un mécanisme destiné aux entités constituées en vertu d'autres lois provinciales ou fédérales qui répondent aux critères d'admissibilité à un traitement fiscal privilégié et aux autres mesures incitatives que le gouvernement du Canada pourrait décider d'établir.
6. Une autorisation législative devrait être accordée aux fondations de bienfaisance afin de leur permettre d'investir dans des entreprises communautaires et d'autres organismes qui répondent aux critères d'intérêt collectif et dont la mission est similaire à celles des fondations investisseuses.

4.2 Recommandations au gouvernement du Canada en faveur du développement économique communautaire et de l'économie sociale²⁹

Quels changements stratégiques et réglementaires s'imposent pour permettre au secteur de l'économie sociale de répondre pleinement aux besoins des familles et des collectivités canadiennes?

Cinq importants réseaux, l'Association des coopératives du Canada, le Réseau canadien de développement économique communautaire, le Chantier de l'économie sociale, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité ainsi que le Conseil canadien de la coopération, qui représentent des milliers de coopératives, d'organismes communautaires et d'entreprises sans but lucratif partout au pays, recommandent un nouveau partenariat entre les collectivités et le

gouvernement fédéral pour bâtir une économie plus forte, investir dans des collectivités durables et s'attaquer à la pauvreté.

²⁹ Réseau canadien de développement économique communautaire, 2009.

Alors que les impacts du ralentissement économique aux États-Unis se font sentir chez nous et que les pressions engendrées par la mondialisation s'accroissent, nous croyons que des politiques publiques plus fortes en faveur du développement économique communautaire (DEC) sont, aujourd'hui plus que jamais, nécessaires au Canada. Une volonté et des engagements de la part du gouvernement du Canada de soutenir le DEC et l'économie sociale lui permettraient de joindre les rangs d'un nombre croissant de pays qui ont mis en place des politiques d'appui à ce mouvement en plein essor.

Par nos réseaux, qui sont ancrés dans toutes les régions du Canada, nous sommes témoins de la capacité du développement économique communautaire de créer des communautés dynamiques et durables. Les entreprises et les organismes d'économie sociale, coopératifs ou sans but lucratif ont réussi à répondre aux besoins locaux, notamment dans les domaines du logement, de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, de la culture, des loisirs, du tourisme et des services de garde à l'enfance.

Les citoyens qui travaillent ensemble pour relever les défis sociaux et économiques peuvent avoir un impact positif puissant sur les collectivités rurales, urbaines et autochtones. Dans beaucoup de collectivités locales, alors que des entreprises ferment leurs portes ou déménagent, les organismes de l'économie sociale appartenant à la collectivité restent sur place, offrent des services de qualité, créent des occasions et maintiennent des emplois.

L'impact de ces organismes est considérable. Le secteur coopératif canadien possède des actifs de 250 G\$. Ces organismes comptent plus de 17 M de membres et représentent plus de 150 000 emplois. En 2001, la part du secteur sans but lucratif dans le PIB totalisait 25,4 G\$, soit 2,5 % de l'économie canadienne. Cette part bondit à 80,3 G\$ ou 6,8 % du PIB si l'on inclut les hôpitaux, universités et collèges sans but lucratif.

Recommandations relatives aux politiques fédérales

1. Rôle plus important de l'entreprise sociale dans les initiatives de revitalisation économique

Les politiques et les programmes fédéraux doivent faire en sorte que les organismes sans but lucratif, les entreprises sociales et les coopératives jouent un rôle plus important dans le développement économique. On peut créer des mécanismes afin d'inclure les entreprises sociales et les organismes d'économie sociale dans toutes les stratégies de développement industriel. Les entreprises sociales peuvent jouer un rôle déterminant dans la création d'emplois pour les habitants des quartiers centraux et des collectivités rurales, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées, les Autochtones et les autres cultures fondatrices.

Une première étape essentielle est l'examen des programmes existants pour les PME afin de vérifier si les coopératives et les entreprises à but non lucratif peuvent en bénéficier. Une autre initiative proposée est l'ouverture du programme de garantie de prêts pour les coopératives et les organismes sans but lucratif par la Banque de développement du Canada. La mise en œuvre d'une politique d'achat encourageant

les entreprises sociales est une autre piste à explorer.

2. Soutien aux nouvelles coopératives et coopératives émergentes

Les nouvelles coopératives, à l'instar des coopératives émergentes, ont besoin d'une aide au démarrage. La reconduction et le déploiement du programme fédéral Initiative de développement coopératif (IDC) devrait être une priorité centrale. L'IDC et l'IDC-Agriculture ont contribué au financement de services conseils destinés aux coopératives, au démarrage de plus de 200 coopératives et au développement de 1 500 coopératives. L'IDC a été reconduite pour une année seulement, tandis que l'IDC-Agriculture, qui soutient les nouvelles coopératives à valeur ajoutée, se termine le 31 mars 2009.

3. Soutien durable aux organismes de développement économique communautaire et renforcement des capacités communautaires

Les organismes de DEC offrent de la formation et des services de développement dans des centaines de collectivités du Canada. En adoptant une approche intégrée du développement économique et social, ils élaborent des montages financiers à partir de diverses sources. Cela dit, ils ont besoin d'une aide publique stable pour créer et maintenir des emplois et assurer le développement des entreprises. Les ministères fédéraux doivent élaborer des approches concertées pour donner accès à un financement public stable.

4. Soutien aux ressources techniques et à l'expertise destiné aux entreprises sans but lucratif

À l'heure actuelle, il n'existe aucun programme fédéral permettant d'aider les entreprises sans but lucratif à démarrer leurs activités ou faciliter la transition du modèle traditionnel sans but lucratif au modèle plus entrepreneurial.

5. Accès au capital

Puisque les coopératives et les entreprises sans but lucratif n'ont pas accès au capital traditionnel, notamment par la vente de parts, elles ont besoin de mesures fiscales ou autres pour avoir accès au capital patient et à d'autres formes de financement. Ces mesures doivent inclure la création de fonds de développement de capital patient avec des mises de fonds du gouvernement fédéral. La création d'un régime d'investissement coopératif (qui existe au Québec), dans lequel les membres d'une coopérative de travail ou agricole bénéficient d'un crédit d'impôt pour l'investissement dans leur coopérative, est une autre mesure qui encouragerait de nouveaux investissements.

6. Stratégie canadienne de lutte contre la pauvreté dotée de cibles, d'échéanciers et de ressources

Trois provinces (Québec, Terre-Neuve-et-Labrador et, depuis peu, l'Ontario) se sont prononcées en faveur de stratégies provinciales d'élimination de la pauvreté. La pauvreté est encore beaucoup trop élevée dans un pays aussi prospère que le nôtre. Les femmes, les Autochtones et les nouveaux arrivants sont particulièrement touchés par la pauvreté. Le gouvernement fédéral doit travailler avec chaque

province dans un esprit de collaboration en vue d'élaborer des accords qui constitueraient la base d'une stratégie pancanadienne de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie exigerait impérativement des investissements fédéraux au titre du logement social s'appuyant sur le modèle sans but lucratif et coopératif.

Dans le cadre d'une nouvelle stratégie fédérale de lutte contre la pauvreté, les organismes sans but lucratif, les entreprises sociales et les coopératives pourraient jouer un rôle essentiel dans le développement d'initiatives locales de réduction de la pauvreté³⁰.

4.3 Financer le DEC axé sur les femmes : Une stratégie efficace de réduction de la pauvreté³¹

Chaque année, des programmes novateurs de DEC axé sur les femmes, notamment les cercles d'emprunt, les entreprises sociales, la formation et le développement coopératif, aident des milliers de Canadiennes à briser le cercle vicieux de la pauvreté. L'investissement dans les organismes de DEC axé sur les femmes, dont EthniCity Catering et Neechi Foods Co-op, est un investissement dans la création d'emplois, la sécurité économique et l'autonomie financière des familles canadiennes et dans le développement des petites entreprises.

Même s'ils obtiennent des résultats concluants depuis de nombreuses années, les organismes de DEC axé sur les femmes ne reçoivent pas un financement suffisant pour répondre aux besoins du nombre élevé de femmes qui veulent bénéficier de leurs services. Comme le souligne le Conseil économique des femmes, un financement adéquat des programmes de DEC axé sur les femmes comprend les éléments suivants :

1. Ré-inscrire les questions liées aux femmes dans les programmes d'action fédéraux et provinciaux, investir dans l'analyse sexospécifique des budgets ministériels, créer des partenariats d'élaboration et d'évaluation des programmes avec les groupes de femmes, dans une perspective de transparence et responsabilité du gouvernement
2. Prévoir des horizons de financement adaptables et à plus long terme et un financement de base à l'intention des organismes de DEC axé sur les femmes, pour renforcer la capacité des praticiens à favoriser des gains à long terme au chapitre des actifs et des moyens de subsistance
3. Aide au financement des programmes incluant une série complète de services d'emploi et préalables à l'emploi adaptés aux réalités de la vie des femmes
4. Prévoir un financement au titre de la garde d'enfants dans les budgets des

³⁰ Renseignements : Association canadienne des coopératives, www.coopscanada.coop; Réseau canadien de développement économique communautaire, www.ccednet-redec.ca; Chantier de l'économie sociale, www.chantier.qc.ca; Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, www.coopquebec.coop; Conseil canadien de la coopération, www.ccc.coop.

³¹ Fiche d'information du Conseil économique des femmes sur le DEC axé sur les femmes, 2008 [en anglais]

programmes d'emploi, puisque les programmes gratuits ne répondent pas à tous les besoins des femmes ayant de jeunes enfants

5. Reconnaître les programmes de DEC axé sur les femmes en tant que stratégies d'emploi légitimes pour les femmes et ne pas pénaliser les femmes qui participent à ces programmes en réduisant le soutien du revenu
6. Mettre en œuvre les engagements internationaux pris par le Canada envers la sécurité économique des femmes, notamment dans le Programme d'action de Beijing et les Conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité de sexes issues de la 53^e réunion de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies :
 - a. Concevoir, avec la pleine participation des femmes, des **stratégies d'élimination de la pauvreté qui réduisent la féminisation de la pauvreté**, renforcent les capacités des femmes et leur permettent [...] ³².
 - b. Effectuer et diffuser une **analyse par sexe des politiques et des programmes qui ont trait à la stabilité macroéconomique [...], à la fiscalité, à l'investissement, à l'emploi [...]** et à tous les secteurs de l'économie pertinents – et **soutenir et faciliter la recherche dans ces domaines [...]** ³³.
 - c. Adopter et financer des politiques énergiques au service du plein-emploi et de la possibilité pour chacun de trouver un travail décent, y compris en favorisant [...] **la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes [...]** ³⁴.
 - d. Prendre les dispositions voulues pour formuler, **financer**, exécuter, suivre et évaluer des politiques et programmes conformes au principe d'égalité des femmes et visant à favoriser **les entreprises et initiatives du secteur privé dirigées par des femmes, notamment par le biais du microfinancement, du microcrédit et des coopératives [...]** ³⁵.
 - e. Créer un environnement favorable à la **mobilisation des ressources** par les organisations non gouvernementales, en particulier les **organisations et réseaux de femmes**, de façon qu'elles puissent intervenir de façon plus efficace et contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, notamment en aidant à mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et **en participant à la formulation des politiques** et à l'exécution des programmes ³⁶.

³²Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, *Conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes*, para. c), 2008.

³³ Ibidem, para. n).

³⁴ Ibidem, para. z).

³⁵ Ibidem, para. aa).

³⁶ Ibidem, para. ll).

4.4 Le développement économique communautaire et les femmes autochtones : Évaluer et promouvoir la réussite – conclusion³⁷

Les domaines de recherche et d'action généralement admis sont remis en question à plusieurs niveaux alors qu'on expose les privilèges historiques de l'individualisme économique des pays industrialisés. Même si les systèmes de mesure conventionnels ont affaibli les peuples et les communautés autochtones, la renaissance autochtone (résurgence politique, culturelle et économique des peuples autochtones depuis les années 1960) et la participation accrue des Autochtones à l'économie (en définissant eux-mêmes les règles) engendrent un changement dans la façon de faire des affaires et de mesurer la réussite.

Les nouvelles mesures doivent reconnaître les droits autochtones et les lois pertinentes et mettre à profit l'expérience des Maoris, qui ont réussi à faire en sorte que les obligations issues de traités soient vérifiables³⁸. Ces mesures doivent tenir compte de la valeur de la participation accrue des femmes dans plusieurs domaines : revitalisation culturelle et politique; résistante et radicalisation; guérison et santé, ainsi que développement économique; économie traditionnelle, issue des traités et sociale; ententes sur les revendications territoriales, autonomie gouvernementale et autodétermination. Le savoir autochtone peut étoffer l'analyse comptable de sorte que les entreprises autochtones et les décideurs puissent « voir » les occasions et la valeur cachées à la vue quand on aborde un sujet dans la perspective habituelle. Les mesures autochtones valorisent à juste titre le savoir local et issu de l'expérience, et visent à reconnecter ce qui a été déconnecté ou fragmenté par la pensée coloniale. Pour élaborer des indicateurs qui aideront davantage les décideurs et les collectivités à faire des choix axés sur le DEC, nous avons fait des efforts pour décompacter et déloger les cadres conceptuels désuets en pénétrant dans le cercle du respect pour les connaissances et pratiques autochtones, en faveur des visions et des valeurs qui ont de l'importance dans la vie des collectivités. Pour ce faire, il faut tirer des enseignements des travaux du First Nations Development Institute, de l'Institut des statistiques des Premières nations, du GPI Sustainability Circle (Alberta) et de l'indice du progrès réel (Atlantique), entre autres, et les encourager.

À la faveur de notre travail auprès et au sein des collectivités et des institutions autochtones, il apparaît clairement que bon nombre des pratiques liées aux ressources humaines, des caractéristiques de la culture organisationnelle, des traditions autochtones et de leurs relations avec les communautés élargies doivent être au cœur du coffre à outils servant à mesurer la réussite, afin de soutenir leur vision sans y porter atteinte. Néanmoins, il faut reconnaître que, dans l'immédiat, l'amélioration et l'utilisation de ces outils alourdiront le fardeau des femmes autochtones qui concilient leurs responsabilités à l'intérieur et à l'extérieur de leur entreprise de DEC – à moins qu'elles

³⁷ Cette section et l'étude de cas sur Neechi Foods sont extraites de : Isobel M. Findlay et Wanda Wuttunee, « Aboriginal women's community economic development: Measuring and promoting success », *IRPP Choices*, volume 13, numéro 4, 2007.

³⁸ K. Jacobs, « Evaluating Accountability: Finding a Place for the Treaty of Waitangi in the New Zealand Public Sector », *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 13 (3), p. 360-380, 2000.

bénéficient des ressources adéquates pour évaluer et documenter le rendement en fonction de ces indices.

Comme l'affirmait A. Yalnizyan³⁹, les femmes ont provoqué des changements, se sont scolarisées et ont rejoint les rangs de la population active; elles ont créé des entreprises, travaillé de plus longues heures et accédé aux professions non traditionnelles. Pourtant, beaucoup d'entre elles vivent encore dans la précarité, gagnent moins d'argent et ont moins d'avantages que les hommes. Dans ce contexte, pour recadrer les politiques qui auront des effets importants sur le DEC par les femmes autochtones, il faut reconnaître les responsabilités du Canada et de la mondialisation de l'économie à l'égard du désavantage et de l'appauvrissement des collectivités autochtones. Le développement de la capacité à formuler des politiques suppose l'adoption des mesures suivantes :

- Adopter une perspective autochtone
- Respecter et internaliser, dans les politiques et programmes, la vision du monde des Autochtones dans toute sa diversité et faire participer les Autochtones à la prise de décisions
- Reconnaître et soutenir les organismes de DEC en tant qu'acteurs clés de l'emploi et du développement économique
- Tirer des enseignements de la réussite des Maoris (obligations de traité vérifiables) et ainsi accroître la visibilité des actions et des perspectives autochtones
- Exposer le surinvestissement dans l'expertise extérieure et le sous-investissement dans les précieuses ressources du savoir et des pratiques de DEC des femmes autochtones
- Ajouter aux mesures quantitatives des mesures qualitatives de la réussite qui font une place centrale aux valeurs communautaires
- Reconnaître que l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones nécessite un engagement politique⁴⁰

Il faut absolument comprendre ce que la qualité de vie signifie pour les femmes autochtones si l'on veut renouer des liens, suivre leur leadership et connaître les besoins jugés fondamentaux pour bâtir des collectivités durables et saines. En s'inspirant des leçons apprises par les femmes autochtones qui soutiennent l'innovation du DEC à l'échelle du pays, on recommande que les décideurs s'attaquent aux questions suivantes pour améliorer le renforcement des capacités, reconnaître les obstacles que les femmes doivent surmonter (y compris l'accès au financement) et les aider à raconter leur histoire pour favoriser d'autres réussites :

- Coordonner les programmes de développement économique autochtone, simplifier les procédures de demandes et de rapports;
- Veiller à ce que les exigences établies par les lois et règlements tiennent compte du large éventail de résultats du DEC;

³⁹ Armine Yalnizyan, *The Ask*, discours principal dans le cadre du forum préliminaire du Congrès pancanadien 2006 sur le DEC et l'économie sociale, 15 mars 2006; consulté le 16 février 2007.

⁴⁰ Daniel Salée, avec la collaboration de David Newhouse et Carol Lévesque, « Quality of Life of Aboriginal People in Canada: An Analysis of Current Research », *IRPP Choices*, volume 12, numéro, 2006.

- Garantir un financement de base à long terme plutôt qu'un soutien de projet à court terme;
- Soutenir la création de réseaux et la mise en commun des infrastructures au-delà des cloisonnements traditionnels – urbain/rural, culturel/économique;
- Modifier les politiques relatives à l'assurance-emploi et à l'aide sociale qui interdisent la formation ou l'accumulation d'actif et freinent l'autonomisation;
- Éliminer les obstacles juridiques qui empêchent les associations caritatives de participer aux efforts de défense des droits;
- Soutenir l'accès à des services abordables de garderie et de soins aux personnes âgées.

4.5 Résumé des recommandations

L'environnement politique du Canada est assez souple pour permettre l'accroissement du soutien accordé au secteur de l'économie sociale – sous formes d'initiatives de finance sociale, d'investissements communautaires et d'investissements visant l'infrastructure sociale. La présente section propose une discussion détaillée des pratiques exemplaires en vigueur aux États-Unis et au Royaume-Uni et formule des recommandations stratégiques à l'intention du Réseau canadien de développement économique de la communauté, y compris la reconnaissance officielle et le soutien des entreprises sociales à titre de moteur de dynamisation de l'économie. Cette section propose également d'investir dans un plan national de lutte à la pauvreté qui prévoit des investissements dans l'infrastructure sociale, ainsi que des recommandations stratégiques relatives au soutien des initiatives de développement économique communautaire menées par des femmes et des collectivités autochtones à l'intention de celles-ci, y compris des investissements dans les ressources inestimables que représentent le savoir des femmes autochtones et les pratiques de développement communautaire.

Recommandation n° 1 : Accroître l'investissement direct public et privé dans le renforcement des capacités de l'entreprise sociale, la création d'emplois et le soutien social et fournir un financement souple et durable pour soutenir l'innovation axée sur les répercussions.

Recommandation n° 2 : Mettre en place les mesures fiscales, réglementaires et de renforcement des capacités appropriées à l'intention du secteur de l'économie sociale, notamment les suivantes :

- a. Régime d'investissement coopératif fédéral;
- b. Fonds de capital patient à l'intention des coopératives et organisations sans but lucratif;
- c. Aide publique coordonnée et durable au développement économique communautaire et reconnaissance des organisations de DEC en tant qu'acteurs clés de l'emploi et du développement économique;
- d. Adoption d'une loi canadienne sur les entreprises communautaires s'inspirant des meilleures innovations juridiques mises en place récemment au Royaume-Uni et aux États-Unis;

- e. Création d'un réseau national de sociétés de développement communautaire et de revitalisation des quartiers;
- f. Mise sur pied d'une fiducie pour les entreprises sociales;
- g. Mise en œuvre d'une stratégie visant à maximiser les effets positifs pour l'environnement, l'économie et la société des achats effectués par le gouvernement fédéral;
- h. Donner au programme de l'Initiative de développement des coopératives un statut permanent accompagné de ressources correspondant à la demande du secteur.

Recommandation n° 3 : Reconnaître la situation économique particulière des groupes défavorisés du Canada, y compris les femmes, les jeunes, les nouveaux arrivants et les Autochtones, et mettre en œuvre des politiques visant à garantir l'accès équitable à la sécurité économique, notamment les suivantes :

- i. Respecter et internaliser, dans les politiques et programmes, la vision du monde des Autochtones dans toute sa diversité et faire participer les Autochtones à la prise de décisions;
- j. Effectuer une analyse par sexe de chaque dollar investi pour garantir un soutien efficace et équitable à l'emploi et à la sécurité économique des femmes;
- k. Soutenir financièrement les programmes holistiques, y compris un ensemble complet de services d'emploi et préalables à l'emploi adaptés aux réalités des femmes, des jeunes, des nouveaux arrivants et des Autochtones du Canada.

Recommandation n° 4 : Élaborer une stratégie canadienne de lutte contre la pauvreté dotée de cibles, délais et ressources et incluant des investissements dans l'économie sociale et le développement économique communautaire axé sur les femmes en tant que mécanismes efficaces et durables d'élimination de la pauvreté.

Recommandation n° 5 : Concevoir, mettre en place et maintenir un programme national, universel, accessible et abordable de garderies de qualité.

Sources

Amanda Shendruk, *Market crash crushes university endowments*, Macleans OnCampus Nov 24, 2008, <http://oncampus.macleans.ca/education/2008/11/24/global-economic-crisis-takes-heavy-toll-on-canadian-universities/>

Canadian Centre for Policy Alternatives, *Alternative Federal Budget 2009: Beyond the Crisis: A Budget for a Strong and Sustainable Future*, 2009, [www.policyalternatives.ca/~ASSocialEconomyTS/DOCUMENT/National Office Pubs/2009/AFB2009 Beyond the Crisis.pdf](http://www.policyalternatives.ca/~ASSocialEconomyTS/DOCUMENT/NationalOfficePubs/2009/AFB2009BeyondtheCrisis.pdf).

Causeway, 2009, *The Case for Social Finance*, docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=c29jaWFsZmluYW5jZS5jYXxjYXVzZXdhXxneDozNTQ1YmE3ZGYwNGFjYjRl&pli=1.

Community Wealth Ventures Inc., *The L3C: Low-Profit Limited Liability Company Research Brief*, July 2008, www.americansforcommunitydevelopment.org/supportingdownloads/CWVBrief-Updated.pdf.

Findlay, Isobel M. & Wanda Wuttunee, "Aboriginal women's community economic development: Measuring and promoting success", *IRPP Choices* 13 (4), 2007, www.irpp.org/choices/archive/vol13no4.pdf.

Goldsborough, A, *Financing Quebec's Social Economy*, 2009.

Jacobs, K., "Evaluating Accountability: Finding a Place for the Treaty of Waitangi in the New Zealand Public Sector", *Accounting, Auditing & Accountability Journal* 13 (3): 360-80, 2000.

Katherine Fulton, Monitor Institute, *The Future of Social Capital Markets*, Oct 2008. PowerPoint presentation delivered by Bill Young, Social Finance Summit, MaRS Centre, Toronto November 18, 2008, www.slideshare.net/webgoddesscathy/the-future-of-social-capital-markets-presentation.

Leviten-Reid, E. & Torjman, S., Caledon Institute of Social Policy, *Evaluation Framework for Federal Investment in the Social Economy: A Discussion Paper*, January 2006, www.caledoninst.org/Publications/PDF/566ENG.pdf.

MaRS Discovery District, 2009, *MaRS Whitepaper Series Part 1: Social Venture Finance*, www.marsdd.com/buzz/reports/socialventurefinance.

Mendell, M., "The three pillars of the social economy: the Quebec experience (1998-2007)", in Amin, A. (Eds), *The Social Economy: International Perspectives on Economic Solidarity*, Zed Press, London, 2009.

Mendell, M. et Rouzier, R., *Quelques initiatives ayant permis l'institutionnalisation de l'économie sociale au québec : Rôle central de la société civile et rôle essentiel de l'état*, CAP Financement de l'ARUC-ÉS, 2006.

Mendell, M. et Neamtan, N., *The Social Economy in Quebec: Towards a New Political Economy*, 2008, www.sec.oise.utoronto.ca/english/project_outputs/project33_February09Report.pdf.

Mendell, M., Lévesque, B. et Rouzier, R., *New Forms of Financing Social Economy Enterprises and Organizations in Quebec*, Cahier I-03-2001, ARUC-ES, 2000.

Natasha van Bentum et Maggie Leithead, *Strengthening Organizational Capacity - Social Finance Survey Report*, www.socialfinance.ca/uploads/documents/strengthening_organizational_capacity.pdf.

Richard Bridge et Stacey Corriveau, *Legislative Innovations and Social Enterprise: Structural Lessons for Canada: Executive Summary*, Written for the BC Centre for Social Enterprise and funded by Coast Capital Savings Credit Union, 2009, http://www.ccednet-rcdec.ca/files/ccednet/prise_Structural_Lessons_for_Canada_Feb_2009_0.pdf.

Salée, Daniel, avec l'aide de David Newhouse et Carol Lévesque, "Quality of Life of Aboriginal People in Canada: An Analysis of Current Research", IRPP Choices 12 (6), 2006, <http://www.irpp.org/choices/archive/vol12no6.pdf>.

Scotia Private Client Group, *Overview of Private Foundations*, www.ritceyteam.com/pdf/Overview_of_Private_Foundations.pdf.

Tim Draimin, *Innovation & Social Enterprise: Building Financial Capacity*, PowerPoint presentation AFP.

Tim Draimin et Ted Jackson, *Social Finance – An underdeveloped but essential aspect of sustainable investing in Canada: Building Social Finance Momentum*, Presentation to Social Investment Organization Conference, Montreal, May 29, 2007, www.tidescanada.org/wp-content/uploads/files/building_social_finance_momentum.pdf.

Nations Unies, Commission de la condition de la femme, *Conclusions concertées sur le financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes*, 2008, www.un.org/womenwatch/daw/csw/agreedconclusions/Agreed%20conclusions%2052nd%20session.pdf

Women's Economic Council, Fact Sheet: Women-Centred CED, 2008, www.womens-economiccouncil.ca/eng/resources/articles/FACT%20SHEET%20CED%20W.pdf.

Yalnizyan, Armine, "The Ask", Keynote address, Preconference Forum, 2006 National Conference on CED and the Social Economy, March 15, 2006, Accessed February 16, 2007, http://www.paro.ca/old/assets/Women_sAgendaSpeaker_sNotes.pdf.